



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 24/12/2014	Séance du jeudi 18 décembre 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur Général Adjoint des Services Bernard RACH
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **•R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 13/11/14**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Alain PARIS comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 13 novembre 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

• •R. 0.2 - Modulation des indemnités de fonction des membres du Bureau au regard de leur participation aux réunions

A la majorité, 2 contre, 3 absentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le dispositif de modulation des indemnités de fonction des membres du Bureau au regard de leur participation aux réunions.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 120 Contre : 2 Abstentions : 3

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

• •R. 1.1.1 - Avance du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.1.2 - Révision de l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de révision de l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.1.3 - Décision Modificative n°3 - 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de décision modificative n°3 au titre du budget 2014 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

• •R. 1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

• •R. 1.1.5 - Budget annexe « Déchets » et tarifs 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur le budget annexe Déchets 2015,
- sur les montants des tarifs 2015 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

• •R. 1.1.6 - Evaluation des charges transférées

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté approuve :

- le montant du transfert de la Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs,
- les montants des transferts de charges opérés en 2014 ainsi que le montant définitif de l'ACTP de la Ville de Besançon,
- la régularisation du montant d'ACTP due par la commune de Pouilley-les-Vignes,
- les modalités et résultats du calcul du transfert de charges 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

• •R. 1.1.7 - Marché de fourniture de services de téléphone mobile pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à notifier le marché subséquent de services de téléphonie mobile à la société Orange.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

• •R. 1.1.8 - Marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le lot I du marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile, attribué par la Commission d'appel d'offres du 16/10/2014 à la société Orange.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstentions : 2

Ressources humaines

• •R. 1.2.1 - Evolution des services communs entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le rattachement administratif du Pôle des Ressources Humaines à la CAGB sous la forme de service commun,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux titulaires et non titulaires pour les services suivants : Pôle des Ressources Humaines, Département des TIC, Direction de la Gestion des Partenaires extérieurs, Service Moyens Généraux, Structure Achat / Commande Publique et Service Documentation, ainsi que sur les créations de postes précisées dans la présente délibération,
- se prononce favorablement sur l'extension de la mutualisation du Service Documentation Ville/CAGB au CCAS avec la suppression du poste d'assistant de conservation au CCAS (poste créé à la CAGB),
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer les deux conventions de création de services communs, l'une entre la Ville de Besançon et la CAGB, l'autre entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS, ainsi que tout acte qui serait nécessaire,
- se prononce favorablement sur l'inscription des crédits nécessaires au budget du prochain exercice, en dépenses et en recettes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.2.2 - Avenant à la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile et Logistique (PAL)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant à la convention de mutualisation du PAL en prolongeant la durée jusqu'au 31 décembre 2015

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.2.3 - Evolution de la politique de la Ville - Création d'une organisation dédiée au pilotage du contrat de ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le principe de création d'une organisation dédiée au pilotage du contrat de Ville partagée entre la Ville et le Grand Besançon,
- la création des 6 postes permanents dans la liste des emplois permanents de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.2.4 - Conventions de services partagés relatives aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et des syndicats mixtes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions de services communs entre la CAGB et les syndicats mixtes SMPSI, SMAIBO, SMSCoT et PMCFc, applicables dès le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans,
- se prononce favorablement sur la convention de services communs entre la CAGB et le SMABLV, applicable dès le 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an,
- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de services entre la CAGB et le SYBERT, applicable dès le 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.2.5 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir via le Centre de Gestion auprès de CNP Assurances / SOFCAP et accomplir toutes les autres formalités nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 1.2.6 - Renouvellement de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)

Mmes DARD, GERDIL-DJAOUAT, JOLY, MICHEL et SEBBAH et MM. BAULIEU et POULIN, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le Comité des Œuvres Sociales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• •R. 5.1 - Aide à l'accession à la propriété - Convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs

Mme ROCHDI, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat avec l'ADIL 25,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une contribution de 10 000 € au titre de l'année 2014 et de 20 000 € au titre de l'année 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat, et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.2 - Aide à l'accèsion à la propriété dans le parc privé - Labellisation de logements à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la labellisation de 20 logements dans les programmes de promotion immobilière « Horizon nature », porté par la société Edifipierre, et « O2 », porté par la société SMCI, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 120 000 € (soit 20 subventions de 6 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.3 - Dispositif d'aides pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les critères d'éligibilité 2015-2019 du Grand Besançon concernant les aides en faveur des opérations de réhabilitation du parc locatif public.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.4 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Subventions sur crédits délégués de l'Etat et sur fonds propres du Grand Besançon

Mmes POISSENOT et THIEBAUT et MM. BODIN, GAVIGNET, OMOURI, SCHAUSS et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les six demandes d'agrément et de financements déposées par Neolia, Habitat 25 et la SAIEMB L pour un montant total de 155 708,65 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2014,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Neolia, Habitat 25 et la SAIEMB L pour un montant total de 614 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions et d'agrément correspondants.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 5.5 - Subventions pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)

MM. BODIN, GAVIGNET et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2014, pour un montant total de 14 855,44 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.6 - Subventions pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise - Opération Habitat 25

M. STEPOURJINE et GAVIGNET, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 92 240 € à Habitat 25 pour la construction de 38 logements locatifs publics situés au 31, 33, 35 Rue de Fontaine Ecu à Besançon dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 5.7 - Subventions complémentaires pour deux opérations de réhabilitation GBH PRU Planoise (Ile de France et Cologne)

Mmes JARROT, JOLY, POISSENOT et ROCHDI et MM. ALLEMANN, BODIN, CURIE, GAVIGNET, OMOURI et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention complémentaire du Grand Besançon à GBH en soutien à ces deux opérations de réhabilitation de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise, sur l'exercice 2014, pour un montant total de 203 647 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

• •R. 2.1 - Avenant n°6 au contrat de DSP Transports urbains

A la majorité, 17 contre, 26 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve la nouvelle grille tarifaire du réseau de transport Ginko applicable à compter du 1^{er} janvier 2015,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 80 Contre : 17 Abstentions : 26

• •R. 2.2 - Marché négocié relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abribus - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure de marché négocié en entité adjudicatrice pour la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abris voyageurs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'offre économiquement la plus avantageuse choisie par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 2.3 - Pont de la Gibelotte - Mise en place d'un jury de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 du CGCT.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté désigne les membres à voix délibérative du jury de maîtrise d'oeuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 120 Contre : 2 Abstention : 0

• •R. 2.4 - Tramway - Avenant n°3 à la convention financière avec la Ville de Besançon - Prestations croisées 2013-2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 :

- se prononce favorablement sur l'objet, le montant et la répartition des prestations croisées entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, sur l'exercice 2013-2014,
- se prononce favorablement sur le montant net du fonds de concours à verser par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la Ville de Besançon soit 128 289 € (à inscrire en dépenses sur le budget 2015),
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°3 à la convention financière entre la Ville de Besançon et la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstentions : 7

• **R. 2.5 - Tramway - Ilôt Brulard - Rétrocession de biens par l'EPF à la CAGB**

Mmes BARTHELET, BOTTERON et DONEY, et MM. BAULIEU, BELUCHE, BLESSEMAILLE, BODIN, CORNE, CURIE, DAHOUI, GALLIOT, GAVIGNET, HUOT, LIME, LORIGUET, LOYAT, SCHAUSS et TAILLARD.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la rétrocession au bénéfice de la CAGB des biens cadastrés :
 - section IK n°233 – Lieudit 12 rue de la Grette, d'une surface de 3a 62ca
 - section IK n°241 – 14 rue de la Grette, d'une surface de 3a 38ca
 - section IK n°143 – 18 rue de la Grette, d'une surface de 6a 80ca
 - section IK n°348 – rue du polygone, d'une surface de 2a 25ca
 - section IK n°267 – 16 rue de la Grette, d'une surface de 3a 52ca
 - section IK n°248 – 14 B rue de la Grette, d'une surface de 95ca
- moyennant le prix de 1 142 700 € complété des frais mentionnés ci-dessus, hors taxe et frais liés à l'acte de rétrocession,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter la rétrocession des biens ci-dessus désignés et à signer tout acte utile à cette rétrocession.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 2.6 - Mise à disposition de la CAGB de services de la Ville de Besançon pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de la mise à disposition de services municipaux de la Ville de Besançon pour la gestion de la voirie d'Intérêt communautaire,
- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise à disposition de services entre la CAGB et la Ville de Besançon
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 2.7 - Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2013**

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport accessibilité 2013.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• **R. 3.1 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Avenant n°4 au traité de concession**

MM. BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au traité de concession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au traité de concession

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.2 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2013
MM. BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2013 issu du CRAC Hauts du Chazal pour un montant de 47 017 169 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à l'opération ZAC des Hauts du Chazal à hauteur de 19 207 419 € HT dont 3 356 659 € HT pour le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°13 à la Convention Publique d'Aménagement traitant de l'intégration du coût des études pré-opérationnelles pour le « centre BIO INNOVATION » et modifiant l'effort financier de l'Autorité Publique cocontractante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.3 - ZAC des Marnières - Demande de subventions pour la démolition de deux bâtiments

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le plan de financement des opérations de déconstruction de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions inscrites dans le présent plan de financement auprès des partenaires financiers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 3.4 - FIE - Aide à la société CAMELIN

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS CAMELIN une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur la zone Trepillot à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois liés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.5 - FIE - Modification de la réglementation européenne relative aux aides aux entreprises

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'application du Fonds d'Intervention Economique (FIE).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 3.6 - MIPIM 2015 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2015 pour un montant de 80 000 € TTC maximum et la pré-réservation d'un emplacement partagé,
- approuve les modalités de financement de la participation du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente avec Dijon Développement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.7 - FRI2 - Soutien au projet de la Société Industrielle Tournage Taillage Bisontine (SITTB)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de la société SITTB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.8 - Financement du Projet LUX (2014-2015)

Mmes COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. ASTRIC, BONTEMPS, LAIDIE, FOUSSERET, PERRIN, POUJET et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'Université de Franche-Comté pour le projet LUX,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.9 - sedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 3.10 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour l'exercice 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 3.11 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de Territoire 25 pour l'exercice 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

Commission n°04 : Développement durable

• R. 4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subvention à la commune de Mamirolle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Mamirolle,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 382,00 € à la commune de Mamirolle pour le changement des fenêtres du logement communal n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.3 - Avenant n°2 à la convention REVIPAC - Reprise des papiers cartons

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention REVIPAC intégrant les nouvelles modalités de reprise des papiers cartons,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

• R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

• R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

• R. 1 - Motion pour que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se mobilise en faveur de la COP 21

A la majorité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion pour que la CAGB se mobilise en faveur de la COP 21.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstentions : 3

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Eric PETIT **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON **Beure** : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Oriane DELAGUE **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Thise** : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires : G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML. DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	19
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 novembre 2014	19
Rapport n°0.2 - Modulation des indemnités de fonction des membres du Bureau au regard de leur participation aux réunions	20
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	22
Finances	22
Rapport n°1.1.1 - Avance du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret »	22
Rapport n°1.1.2 - Révision de l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères »	22
Rapport n°1.1.3 - Décision Modificative n°3 - 2014	23
Rapport n°1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2015	23
Rapport n°1.1.5 - Budget annexe Déchets et tarifs 2015	24
Rapport n°1.1.6 - Évaluation des charges transférées	26
Rapport n°1.1.7 - Marché de fourniture de services de téléphonie mobile pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS	28
Rapport n°1.1.8 - Marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication mobile et fixe pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS	28
Ressources humaines	28
Rapport n°1.2.1 - Évolution des services communs entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB	28
Rapport n°1.2.2 - Avenant à la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile et Logistique (PAL)	29
Rapport n°1.2.3 - Évolution de la politique de la Ville - Création d'une organisation dédiée au pilotage du contrat de Ville	30
Rapport n°1.2.4 - Conventions de services partagés relatives aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et des syndicats mixtes	31
Rapport n°1.2.5 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel	31
Rapport n°1.2.6 - Renouvellement de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)	31
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	32
Rapport n°5.1 - Aide à l'accession à la propriété - Convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs	32
Rapport n°5.2 - Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé - Labellisation de logements à Besançon	32
Rapport n°5.3 - Dispositif d'aides pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics	33

Rapport n°5.4 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Subventions sur crédits délégués de l'État et sur fonds propres du Grand Besançon	33
Rapport n°5.5 - Subventions pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)	35
Rapport n°5.6 - Subventions pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise - Opération Habitat 25	35
Rapport n°5.7 - Subventions complémentaires pour deux opérations de réhabilitation GBH PRU Planoise (Ile-de-France et Cologne)	36
Commission n°02 : Mobilités	36
Rapport n°2.1 - Avenant n°6 au contrat de DSP Transports urbains	36
Rapport n°2.2 - Marché négocié relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abribus - Autorisation de lancement et de signature du marché	54
Rapport n°2.3 - Pont de la Gibelotte - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre	54
Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n° 3 à la convention financière avec la Ville de Besançon - Prestations croisées 2013-2014	55
Rapport n°2.5 - Tramway - Îlot Brûlard - Rétrocession de biens par l'EPF à la CAGB	55
Rapport n°2.6 - Mise à disposition de la CAGB de services de la Ville de Besançon pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire	55
Rapport n°2.7 - Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2013	56
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	57
Rapport n°3.1 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Avenant n°4 au traité de concession	57
Rapport n°3.2 - ZAC des Hauts du Chazal – Compte rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2013	57
Rapport n°3.3 - ZAC des Marnières - Demande de subventions pour la démolition de deux bâtiments	58
Rapport n°3.4 - FIE - Aide à la société CAMELIN	58
Rapport n°3.5 - FIE - Modification de la réglementation européenne relative aux aides aux entreprises	58
Rapport n°3.6 - MIPIM 2015 - Participation du Grand Besançon	59
Rapport n°3.7 - FRI2 - Soutien au projet de la Société Industrielle Tournage Taillage Bisontine (SITTB)	59
Rapport n°3.8 - Financement du Projet LUX (2014-2015)	60
Rapport n°3.9 - SedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2013	60
Rapport n°3.10 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2013	61
Rapport n°3.11 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2013	61

Commission n°04 : Développement durable	62
Rapport n°4.1 - Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique	62
Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subvention à la commune de Mamirolle	63
Rapport n°4.3 - Avenant n°2 à la convention REVIPAC - Reprise des papiers cartons	63
Questions diverses	63
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	63
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	63
Motion que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se mobilise en faveur de la COP 21	64

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 18 décembre 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, voulez-vous bien vous asseoir ? La séance n'est pas encore ouverte, mais ce n'est pas une erreur. Nous venons de terminer la Commission d'Évaluation des Charges qui a brillamment élu à l'unanimité Gabriel BAULIEU. Vous savez que l'objectif de cette Commission est de vérifier que le transfert des charges entre la Ville, et globalement l'ensemble des communes, et l'Agglomération est équitable. Il n'y a effectivement pas que la Ville de Besançon, mais l'ensemble des communes. Il se trouve que cette année, le Grand Besançon s'est vu décerner quatre prix qui récompensent ses politiques publiques et ses projets dans des domaines variés. Ce n'est pas une habitude, nous ne l'avons jamais fait, mais comme c'était des prix très importants, nous avons pensé que nous pourrions en début de séance, rapidement, nous les remettre, pour que vous puissiez apprécier le travail des élus et des services. C'est aussi l'occasion de dire entre autres à la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports), combien nous apprécions notre collaboration.

Le premier prix qui nous a été attribué et pas encore remis est « le ticket vert » de la FNAUT. Ils ont examiné les politiques publiques, pour ne pas dire de transports publics et de mobilité, des collectivités territoriales et des établissements publics intercommunaux comme le nôtre, afin d'attribuer ces « tickets verts ». Il y a des tickets verts et des tickets rouges. En vélo, c'est ce que l'on appelle le « clou rouillé » : quand on faisait le « clou rouillé », ce n'était pas bon ; et « pas de clou », c'était bien. Le ticket rouge ne doit pas être terrible, mais le ticket vert, apparemment, c'est mieux. Il récompense ou il sanctionne des réalisations de projet en matière de transport public. Je dis que c'est important, parce que la FNAUT est un partenaire qui est avec nous sans concession et il nous dit les choses. Ce n'est donc pas un prix donné par amitié ou par copinage. Je pense que simplement la Fédération Nationale, ici représentée par François JEANNIN habitant à Dannemarie-sur-Crète, s'il n'a pas déménagé, et Patrick NOBLET habitant Besançon et représentant local, a attribué ce « ticket vert » à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'introduction innovante du tramway dans une agglomération de taille moyenne.

Je propose donc à François et aux personnes de la FNAUT de venir et de remettre ce prix à Michel LOYAT et à moi-même. Il faut partager les choses, parce que ce prix revient à l'ensemble de l'Agglomération. Mais je pense qu'il serait bien de le remettre en particulier à Michel LOYAT. Je voudrais associer à cet hommage Jean-Claude ROY, le Président de la Commission « Transports » lors du dernier mandat.

M. JEANNIN.- Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je retrouve cette salle avec plaisir. J'ai siégé quelques années au Conseil de Développement Participatif dans sa formulation antérieure. Je suis donc ici ce soir au titre de la FNAUT, fédération dont je suis Vice-Président au niveau national. Je suis accompagné de mes copains de l'AUTAB (Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine), association bisontine. Vu votre retard et votre ordre du jour, je vais être très bref et largement abrégé ce que j'avais prévu de vous dire. Sachez tout de même que la FNAUT au niveau national, ce sont 140 associations et 160 000 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire. Nous étions en Congrès National à Nantes le mois dernier, et la Fédération a pour habitude de décerner régulièrement sa "Palme d'or", comme au Festival de Cannes.

La Franche-Comté a la particularité, grâce à ses élus et à ses associations locales, d'être souvent dans le sprint final. Rappelez-vous qu'en 2010, la région Franche-Comté, la Ville de Pontarlier, plus trois partenaires suisses et la SNCF avaient eu ensemble le « ticket vert » de l'époque. Nous avons appelé cela « l'opération Colibri ». Elle avait consisté à remplacer le TGV Berne-Paris par des relations en train électrique de Berne à Frasne, avec correspondance sur les TGV Lausanne-Paris. Cela avait donné toute satisfaction, cela marche encore, et cela mérite la suite. Jean-Louis a dit tout à l'heure que nous étions des partenaires très intéressés. Dès que nous avons eu connaissance du projet du tram de Besançon, nous n'avons manqué aucune des réunions préalables, aucune des réunions de quartier. Nous avons suivi la caravane partout, apporté un certain nombre de propositions, quelquefois la contradiction...

M. LE PRÉSIDENT.- Assez souvent la contradiction, mais toujours constructive.

M. JEANNIN.- Donc, assez souvent la contradiction, ce qui ne plaisait pas toujours au Président de l'Agglo, mais vous savez bien que nous ne sommes pas là pour plaire. Ceci étant, nous avons considéré au moment voulu qu'il ne fallait pas "jeter le bébé avec l'eau du bain". Nous regrettions le tracé, mais nous avons dit « un projet comme celui-là, cela ne se revoit pas dans la vie d'un militant ou dans la vie d'une ville comme Besançon ». Il ne fallait donc pas le rater. Quand nous avons eu connaissance du dossier, du coût réel, du coût au kilomètre, et que nous avons pu présenter cela au niveau national à Paris pour ce concours, il y a bien longtemps, le fait d'aller tous les mois au bureau national m'a permis d'amorcer le dossier suffisamment tôt, d'avoir des éléments de conviction. Les copains comme Patrick NOBLET – ils sont un peu trop discrets, ils sont derrière moi – ont fait aussi le travail en relais partout sur le terrain. Le mois dernier, à l'unanimité et sans aucune contestation, le Congrès a retenu la réalisation du tram de Besançon pour sa Communauté d'Agglo comme remarquable à tous égards.

Nous publierons sous une autre façon, peut-être dans un journal d'agglo, le texte que nous avons préparé pour en dire toutes les qualités. Nous sommes donc très heureux, pour ne pas vous faire perdre votre temps, de remettre ce prix par un militant du terrain, sous la forme matérialisée d'un rail, qui a fait la symbolique de ce « ticket vert ».

M. LE PRÉSIDENT.- Le Directeur de Transdev est près de nous, je lui demande donc de venir.

M. JEANNIN.- J'en profite pour dire que nous avons eu des partenaires. J'ai le plaisir d'avoir eu à la fois Michel LOYAT et Jean-Claude ROY qui ont été depuis bien longtemps nos partenaires sur ce dossier, qui nous ont aidés. Nous les avons parfois un peu embêtés, mais nous sommes très heureux qu'ils soient là, à côté de nous. C'est tout ce que je voulais vous dire. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à la FNAUT qui nous a apporté beaucoup d'idées dans le cadre des débats sur le tram. C'est vrai que nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, mais c'est important. Je pense que nous continuerons à travailler ensemble, parce que je pense que l'objectif même de notre institution est la satisfaction des usagers des transports en commun. Merci beaucoup.

Nous avons aussi reçu un autre prix, le prix Afnor de la qualité de l'accueil des usagers, ce qui est très important. Ce baromètre Afnor au niveau national évalue tous les ans les performances des collectivités dans des processus qualité. Le Grand Besançon a été évalué dans la catégorie « accueil et relation usagers » sur des critères très stricts, me dit-on, issus principalement du référentiel de certification « Quali Ville ». Près de 170 collectivités participantes ont été évaluées, et Besançon se place en 2^e position sur 170, dans la catégorie « intercommunalité ». Je propose que ce prix que je vous montre ici soit remis à Gaby, parce qu'il a fait le travail en tant qu'élu avec les services.

Applaudissements.

M. BAULIEU.- C'est très sympa de le formuler ainsi. C'est vraiment un travail ; certes, j'ai travaillé durant le mandat précédent dans le Comité de Pilotage, et avec intérêt, bien évidemment. Mais il est important de dire qu'une équipe a encadré et piloté cela, et tous les agents se sont impliqués pour précisément arriver à ce résultat. Vous savez que trop souvent, on dit en réponse au téléphone, en réponse au courrier, etc., que c'est une vraie galère, que, quel que soit l'interlocuteur, on passe du temps avec « appuyez sur 1 », « appuyer sur 2 », « appuyer sur # », etc. Cela fait partie précisément des éléments majeurs de ce qui était et de ce qui demeure notre cahier des charges en matière d'accueil du public. Certes, il y a l'accueil physique, mais il y a aussi l'accueil téléphonique et le suivi du courrier. Sur ces éléments, nous avons, grâce à la participation de chacun, montré la qualité du travail et la qualité du cheminement fait. Ce que j'ai en main est le prix attribué à toutes celles et à tous ceux qui, dans notre Maison, se sont investis, ont fait en sorte que l'accueil pour les usagers chez nous soit le meilleur. Merci beaucoup et bravo à eux !

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a encore deux prix. C'est la première fois en 13 ans que nous en avons autant. Je vous rassure, cela ne se reproduira pas à chaque séance.

M. BAULIEU.- On ne sait pas, on ne sait pas ! Ne désespérons pas !

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a donc un autre prix : le prix territorial des Éco Maires de bronze. En l'occurrence, c'est plutôt un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) que les Éco Maires. C'est le prix territorial de l'Observatoire National de l'Innovation Publique qui récompense les collectivités territoriales qui osent l'innovation pour l'efficacité du service public, et en partenariat avec l'association des Éco Maires, une catégorie récompense plus particulièrement les actions exemplaires à portée environnementale et durable. Le Grand Besançon s'est vu récompensé le 13 octobre dernier par la remise d'un prix territorial de bronze – je crois que c'était au Sénat – pour la mise en œuvre de la redevance incitative sur son territoire. Je vous rappelle que c'est le seul exemple connu en France dans les Villes de plus de 100 000 habitants. Je voulais remettre ce prix à celles et ceux qui ont travaillé, et notamment à François LOPEZ qui m'a représenté à Paris au Sénat pour recevoir ce prix, au nom des services et de l'Agglomération.

M. LOPEZ.- Merci beaucoup.

Applaudissements.

M. LOPEZ.- Nul besoin effectivement de recevoir ce prix aujourd'hui qui était mérité par d'autres. Je citerai Jean-Pierre TAILLARD et Patrick RACINE, élus en charge des déchets lors du mandat précédent, et je dédie également ce prix à toute l'équipe de la gestion des déchets, avec René FLEURY qui a quitté le service depuis le 15 novembre dernier, aujourd'hui dirigé par Marie-Laure JOURNET-BISIAUX qui est là et qui manage toute cette équipe de la gestion des déchets. Si aujourd'hui nous avons mérité ce prix, c'est parce que nous y avons tous contribué les uns et les autres pour que ce soit un service de qualité et animé par le service de la gestion des déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut même associer, si on veut être objectif, Éric ALAUZET qui, lors d'un premier mandat, avait porté très fortement ce dossier qui nous avait convaincus. Nous n'étions pas tous convaincus ; même le Maire ne l'était pas forcément au début. Nous associons donc Éric à cela.

Nous en aurons terminé avec les prix ensuite, mais je voudrais évoquer le 4^e prix, à savoir le prix Cap'Com de la communication interne. Vous savez que la communication interne, c'est très important. Elle est nécessaire pour qu'il y ait une véritable cohésion au niveau du personnel de l'Agglomération. Cap'Com est un organisme qui regroupe les communicants publics territoriaux sur l'ensemble de la France et qui évalue les campagnes de communication menées par les collectivités et les structures publiques. Chaque année, un jury d'experts se réunit. Le prix pour la communication interne nous a été remis le 9 décembre dernier pour les campagnes menées en 2013 et 2014 auprès des agents de l'Agglomération pour justement améliorer la qualité de l'accueil

téléphonique. C'est important, c'est la première image que l'on a d'une collectivité, d'une entreprise, de quelqu'un. L'objectif était de tendre vers une performance globale de 90 % des appels arrivant dans les services en moins de 20 secondes. Cela veut dire que l'on a répondu à quasiment tous les appels passés à l'Agglo dans les 20 secondes. Ce prix a été remis à l'Agglo, et je vais le remettre à Gaby. J'associe aussi le Directeur de la Communication Thomas ROUSSEZ ici présent.

M. BAULIEU.- Il aurait été dommage de ne pas venir ce soir. Comme tu l'as indiqué, pour la communication, une équipe travaille en permanence, et Thomas est là. À travers lui, c'est toute son équipe et celles et ceux qui s'associent à la démarche. Il est vrai que le jury avait aussi souligné le ton un peu décalé et humoristique de la campagne ; 10 thématiques étaient déclinées. Je vous en donne quelques slogans : « trop de Post-its tuent le Post-it », ce qui vaut pour moi, parce que j'en colle partout ; « ne laissez pas partir vos appels en sucette » ou encore « prévenez vos collègues de vos absences même les plus courtes », etc. Ce ton était donc décliné de 10 manières. Cela a contribué au beau succès que nous avons rappelé tout à l'heure. Ceci a précisément été apprécié par les experts. Donc, bravo à toute l'équipe et bravo à ceux qui l'ont fait prospérer ! Nous pouvons les applaudir.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Après cette partie sympathique, ce n'est pas important pour recevoir les prix en tant que tels, mais c'est important pour montrer qu'ici, à l'Agglomération, nous sommes très attachés à la qualité du service public, et je crois que c'est aussi le rôle d'une agglomération comme la nôtre et aussi celui des élus d'être vigilants à tout cela.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 novembre 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques sur le précédent procès-verbal ? Je n'en vois pas. Alain PARIS sera secrétaire de séance. La séance est ouverte.

Je passe maintenant aux pouvoirs : Frédéric ALLEMANN donne pouvoir à Gueric CHALNOT, Yves-Michel DAHOUI à Danielle DARD, Ludovic FAGAUT à Sophie PESEUX, Fanny GERDIL-DJAOUAT à Carine Michel, Abdel GHEZALI à Michel LOYAT, Philippe GONON à Pascal BONNET, Solange JOLY à Christophe LIME, Michel OMOURI à Michel VIENET, Thierry MORTON à Nicolas BODIN, Danielle POISSENOT à Ilva SUGNY, Karima ROCHDI à Rosa REBRAB, Mina SEBBAH à Laurent CROIZIER, Laetitia SIMON à Thibaut BIZE, Anne VIGNOT à Françoise PRESSE, Philippe CHANEY à Julie BAVEREL, Philippe GUILLAUME à Catherine BOTTERON, Oriane DELAGUE à Eric PETIT, Marcel FELT à Serge RUTKOWSKI, Jean-Michel CAYUELA à Marie-Christine MARTINET, Philippe BELUCHE à Christine BITSCHENE, Franck LAIDIE à André AVIS, Laurence GUIBRET à Alain LORIGUET. Voilà donc pour les mandats. Nous avons largement le quorum.

Je dois indiquer que deux motions ont été déposées. La première déposée par la majorité municipale de Besançon relative à la COP21 et la deuxième par des élus verts – je rappelle qu'il n'y a pas de groupe d'élus verts à l'Agglomération – relative au SRCE. Ces deux motions ont été adressées par mail aux conseillers. Elles seront distribuées en séance si vous le demandez et seront débattues et mises aux voix en fin de séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons parlé de ce sujet à plusieurs reprises. Une délibération identique a été prise au niveau de la Ville de Besançon. Des communes peuvent en prendre une identique, mais je pense que le problème se pose moins dans les communes de la périphérie. En tout état de cause, elles pourraient le faire si elles le souhaitent.

M. BAULIEU.- En complément de ce que vient d'indiquer le Président, nous avons arrêté le principe de ce dispositif dans nos délibérations du 29 avril dernier lors du vote sur les indemnités. Il s'agit ce soir d'arrêter le dispositif qui permettra de moduler, de réduire considérablement les indemnités en cas de défaillance notoire de l'élu qui en bénéficie. Dans ce projet de délibération, il est indiqué qu'il pourrait y avoir une réduction de 30 % à 50 % en cas d'absence non justifiée sur un certain nombre de réunions. Les réunions visées sont des réunions de commission thématique, des Bureaux et des Conseils Communautaires, et avec des cas de dérogation :

- sur des impératifs de représentation du Président, voire de la représentation de l'Agglomération pendant ce même instant ;
- sur des maladies ou nécessités personnelles ou professionnelles justifiées ;
- sur le changement d'une date de réunion préalablement fixée.

Vous avez ensuite quelques indications sur le suivi de ces absences sur la base des feuilles de présence et la manière dont il sera donné suite. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. STEPOURJINE.- Avant de donner mon avis sur ce rapport, je dois prendre des précautions oratoires et m'excuser auprès de ceux qui ont eu à faire la rédaction du rapport et à Gaby qui en a fait la présentation. En effet, après 21 années d'intercommunalité et de service aux habitants, après 21 années de vice-présidence en charge de l'Habitat, c'est certainement la délibération la plus inutile – et je suis poli ! – sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer. Oui, je sais, cette délibération correspond à un engagement politique du Maire Président au début de ce mandat vis-à-vis de son opposition municipale.

En m'adressant aux membres de mon ancienne famille politique, je leur dis qu'il est inimaginable que l'on puisse accuser un Vice-Président ou un Conseiller Communautaire Délégué de ne pas faire son travail. Non, mes chers amis, le matin, lorsque je me rase, je ne pense pas à mon indemnité communautaire ni à mon indemnité municipale.

De plus, résumer le travail d'un Vice-Président à une présence au Bureau ou au Conseil est simpliste. Je ne veux pas exposer ici mon emploi du temps de cette semaine, mais n'oublions pas que nous devons accompagner nos services. Nous avons le droit d'avoir des idées. Ce sont aussi des représentations du Grand Besançon auprès du service de l'État, d'organismes, des secteurs, des communes. C'est aussi être sur le pont en cas d'urgence.

Si je suis courroucé – et le mot est faible – par cette délibération, c'est parce que l'on peut laisser croire une nouvelle fois qu'un élu est un profiteur. D'ailleurs, j'imagine la manchette des journaux de demain : « *le Président de l'Agglo veut sanctionner les paresseux et STEPOURJINE s'y oppose !* » Nombreux sont ceux qui pensent que cette délibération ne sert à rien, car nous ne trouverons pas de Vice-Président fainéant. Alors, pourquoi délibérer sur un texte qui ne sert à rien ? Ne trouvez-vous pas que nous avons, dans notre beau pays, assez de textes réglementaires inutiles pour en inventer nous-mêmes ? Maintenant, on peut compléter cette délibération par un bonus aux Vice-Présidents lorsqu'ils font des heures complémentaires, lorsqu'ils sont en rendez-vous dans d'autres communes ou d'autres secteurs. N'est-ce pas une bonne idée ? Si oui, vous m'en mettez 15 heures pour cette semaine. Merci pour votre attention, et bonnes fêtes à tous !

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Personne ne pense que tu es un profiteur et personne ne pense d'ailleurs que des élus soient des profiteurs. Il ne faut pas prendre cela comme un engagement de campagne. C'est le souhait que j'ai entendu des habitants, et je ne suis pas le seul à l'avoir entendu. C'est un garde-fou pour dire : « Attention, lorsque l'on est élu, c'est une responsabilité, c'est un honneur que d'être élu, et on doit assumer cela ». C'est vrai, je connais le travail des élus, quels qu'ils soient, dans les grandes villes, dans les villes plus moyennes, leur travail sur le terrain, leur présence en permanence sur le terrain 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Je crois même que, plus la commune est petite, plus la présence est importante.

Il ne s'agit donc pas de sanctionner cela. Je souhaite surtout que nous n'ayons pas à nous en servir. C'est quelque chose pour dire « oui, on a besoin d'une morale en politique, nous avons besoin de faire que, si pour des raisons pas « entendables », certains ne faisaient pas leur boulot, il n'y a aucune raison qu'ils soient rémunérés pour un boulot qu'ils ne font pas ».

En tout cas, ce n'est sûrement pas un texte politique. Je crois d'ailleurs que beaucoup de villes l'ont fait, qu'elles soient de droite ou de gauche. Ce n'est sûrement pas pour dire que les élus sont des profiteurs, ce n'est pas l'idée que j'ai des élus et en tout cas, plus spécialement de toi dont je connais le travail. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

M. MOUGIN.- Monsieur le Président, chers collègues, sur le fond, je souhaite rappeler l'attachement du Front National à ce que les Français puissent disposer d'élus impliqués et exemplaires, ce qui passe entre autres par le présentisme. Aussi, bien que nous soyons d'accord sur le fond, nous voterons contre cette proposition qui nous semble bien en deçà des attentes de nos concitoyens. Il me semble utile de rappeler que vous avez choisi en début de mandature d'augmenter les indemnités de l'Exécutif, Conseillers Délégués Communautaires, Vice-Présidents et Président, au détriment des Conseillers communautaires classiques. Cette décision vous impose une irréprochabilité à la hauteur de la confiance que les Grands Bisontins vous ont accordée.

Votre proposition mollassonne n'est pas en adéquation avec l'engagement attendu. D'une part, la mesure autorise jusqu'à cinq types d'absences, dont la nécessité professionnelle que les indemnités visent justement à compenser. D'autre part, le mécanisme proposé est bien trop faible. Même s'il ne vient à aucune réunion, l'élu disposera toujours de 50 % de son indemnité. Nous vous invitons donc à adopter la proposition que nous avons faite à la Ville de Besançon, une réduction de l'indemnité proportionnelle à l'absence de l'élu, et ce dès la première absence non justifiée. Par exemple, une absence injustifiée sur cinq équivaut à 20 % de la baisse de l'indemnité. Si ce n'est pas le cas, nous voterons contre ce rapport et nous nous permettrons de souligner la démagogie de cette mesure qui concrètement, et comme beaucoup d'autres, ne produira aucun effet. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez, c'est difficile d'être Président. Certains trouvent que c'est trop et d'autres pas assez. Proposer une juste moyenne me paraît raisonnable. On doit effectivement être présent, mais il peut y avoir des occasions où on ne l'est pas, et cela me paraissait être une bonne mesure.

M. BONNET.- Je vais être rapide. Je pense que cela amène beaucoup de débats, mais que cela n'aura pas beaucoup d'utilité, parce que je constate que, quelles que soient nos sensibilités, les Vice-Présidents, comme les adjoints, font leur travail. Depuis que je siège, j'ai toujours vu des gens qui travaillaient.

Je suis quelqu'un qui s'efforce aussi d'être présent aux commissions. Je pense que pour la plupart, nous n'aurons pas à être affectés par cette baisse d'indemnité. Pour répondre à Robert STEPOURJINE, je n'ai pas l'impression que c'était suite à une demande de l'opposition municipale. De toute façon, on nous l'applique en tant qu'élus municipaux aussi. L'opposition municipale s'était interrogée sur le nombre d'élus et non pas sur l'indemnité des élus, c'est un autre sujet. Après, je ne pense pas que cela mérite tant de débats, mais je partage un peu l'opinion de Robert STEPOURJINE sur le fait que je n'en vois pas beaucoup l'intérêt pour ma part.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- J'approuve cette mesure, puisque cela va dans le sens de l'exemplarité que les électeurs demandent à leurs élus. Je pense comme Pascal BONNET que cela ne sera pas beaucoup appliqué, mais je trouve que c'est quand même un symbole qui a le mérite d'exister. Cette mesure a été prise au Conseil Municipal, et, comme vous l'avez dit, dans de nombreuses municipalités. Je voudrais également vous poser une question. Est-il prévu dans un souci d'exemplarité et d'économie, que le buffet qui suit le Conseil Communautaire soit supprimé en 2015, comme il a été supprimé pour le Conseil Municipal de la Ville de Besançon ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette décision n'a pas été prise et cela n'a pas été envisagé au niveau de l'Agglomération. Je suis ouvert à toute proposition.

Effectivement, nous l'avons supprimé au Conseil Municipal. Ce n'est pas tant pour gagner de l'argent, mais c'est dans un souci de montrer aussi qu'il fallait faire des efforts partout. Ici, nous soumettrons la question au Bureau. Je voudrais simplement rappeler une chose. En proposant ce rapport, je ne fais que respecter un des engagements que j'avais pris ici même, à cette tribune, lorsque nous parlions du vote des indemnités des conseillers. J'avais dit que je m'engageais, puisque les indemnités, entre autres des Vice-Présidents, avaient été augmentées, dans un souci d'exemplarité, de mettre en place cette règle. Cela avait d'ailleurs été une demande unanime, me semble-t-il, et je dis bien « unanime ». Nous ne l'avons pas fait voter, mais tout le monde était d'accord.

Même si je comprends ce que dit mon ami Robert STEPOURJINE, cela ne mérite pas un immense débat, je suis d'accord là-dessus. Chacun fera comme il l'entend. Je mets donc au vote. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Il y en a 2. Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n° I.1.1 - Avance du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret »

M. BAULIEU.- Sur un aspect d'organisation financière dans notre Établissement, pour harmoniser nos dispositifs de financement, notamment sur les budgets annexes, il est proposé tout simplement que pour le budget annexe « Zone d'activité du Noret », nous procédions à une régularisation de remboursement d'emprunt et que nous procédions par avance du budget principal. L'état actuel conduirait cette avance à un niveau aux environs de 603 773 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n° I.1.2 - Révision de l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères »

M. BAULIEU.- Il est proposé d'accroître, d'élever, d'augmenter l'autorisation de programme au bénéfice de l'accord de subvention de 90 000 € du Conseil Général, ce qui nous permet de faire face à quelques dépenses supplémentaires sur le forage, sur la construction des serres, sur un réaménagement du système d'arrosage et d'irrigation sans augmenter la participation, l'autofinancement du Grand Besançon. Il s'agit donc de 90 000 € d'augmentation de programme financé par un concours du Conseil Général permettant de faire face à des dépenses supplémentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

M. BAULIEU.- Sur ce registre, nous avons un petit diaporama. Cette Décision Modificative n'est pas fondamentale. Je vais vous donner quelques indications.

Sur le budget principal, des rôles supplémentaires de fiscalité ont été enregistrés pour 75 000 €. Une diminution des crédits de service pour près de 800 000 € permet de financer de nouvelles dépenses pour 874 000 € sur des reversements de fiscalité, l'ajustement des évaluations de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), et le versement d'une avance remboursable au budget annexe de la Zone du Noret que nous venons de voir pour près de 604 000 €.

Nous pouvons indiquer qu'au regard des prévisions du compte administratif 2014, aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire sur le budget principal fin 2014. Les crédits des services sont donc ajustés en conséquence de - 886 000 €.

Sur le budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), c'est une opération à caractère comptable, de sorte que la gestion patrimoniale qui en résulte nous dispense de pratiquer l'amortissement. Nous résumons ainsi la Décision Modificative n°3. Le besoin consolidé de financement par emprunt est diminué de 886 000 €, ce qui fait que nous n'avons pas besoin de recours à l'emprunt sur le budget principal. Il nous reste un besoin de recours à l'emprunt uniquement sur le budget annexe Transports de près de 45 M€.

Voilà pour une présentation synthétique de cette Décision Modificative n°3 dont vous avez le détail dans votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby, pour cette précision et cette concision. Y a-t-il des remarques ? Il y a 2 abstentions, c'est adopté.

M. BAULIEU.- Nous proposons tout simplement sur les différents budgets (principal, annexe Transports et annexe CRR) qu'afin de faire face aux besoins et à des opérations que nous devrions financer avant l'adoption du budget, qui ne seraient pas dans les restes à réaliser ou dans les AP/CP, d'ouvrir les crédits que nous pouvons à hauteur du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (2014). Cela ne donne aucune indication du montant des dépenses, mais cela conduit à ouvrir :

- un peu plus de 6 M€ au budget principal ;
- bien évidemment 19 M€ au budget annexe Transports, puisque nous faisons référence à une année importante ;
- 6 755 000 € au budget annexe CRR.

C'est donc très formel, bien évidemment. Je regarde les services, nous ne sommes pas sur la trajectoire pour dépenser sur ces crédits sur ces budgets annexes. Mais là, nous sommes pourvus pour faire face.

M. MOUGIN.- Nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ? 2 abstentions, c'est donc adopté.

M. BAULIEU.- Je vais faire une rapide introduction, puisque François LOPEZ, Vice-Président en charge de ce dossier, planchera essentiellement. Vous avez ce rapport en tête, puisque nous l'avons examiné en orientations budgétaires, et qu'il lui ressemble comme un frère. Nous sommes dans une période où les projets de mandat qui vont être influencés ou impactés par les échéances à venir ne sont pas parfaitement calés. La démarche proposée est à la fois prudente et prospective. Bien évidemment, également, nous ne pouvons pas ne pas souligner – et c'était indiqué tout à l'heure lorsque nous avons parlé d'un prix ici à la tribune – la réussite des démarches engagées au cours du mandat précédent, et également de ce que cela augure en matière de maîtrise à venir des déchets dans notre Agglomération.

Mais nous avons aussi d'autres échéances, qu'il s'agisse des échéances propres au Grand Besançon, des échéances à notre partenaire très proche qu'est le SYBERT, avec des échéances en matière d'équipements, d'utilisation, s'inscrivant dans des préoccupations sur notre territoire et qui vont au-delà en matière de traitement ultime des déchets. Nous devons donc avoir cela en arrière-plan au-delà du rapport que nous examinons ce soir et des propositions qui en résultent en matière de tarification, qui sont extrêmement maîtrisées.

Si on fait une petite rétrospective depuis 2006 sur le transfert de cette compétence au Grand Besançon, il serait bien que ceux qui étaient aux affaires s'en souviennent, parce que les craintes étaient que nous ne maîtrisions pas les choses. De fait, elles ont été extrêmement bien maîtrisées, avec des résultats plus importants que ceux que nous espérions en matière de maîtrise des déchets, avec néanmoins des handicaps de taxes ou autres mesures contraignantes qui coûtent de l'argent, qui se sont ajoutées. La performance est donc assez remarquable pour que nous la soulignions. Voilà quelques propos introductifs que je voulais tenir avant que François LOPEZ rentre dans le vif du sujet.

M. LOPEZ.- Il vous a été présenté dans les séances précédentes le résultat des mandats précédents et toute l'évolution de la gestion des déchets. Je rappelle que nous avons économisé en termes d'incinération environ 11 000 tonnes au terme de l'année 2014, et que sur 2015, nous attendons encore une baisse entre 800 et 1 000 tonnes. Nous en serons donc quasiment à plus de 30 % de diminution depuis 2008. En conséquence, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une érosion des bases, une diminution des volumes des bacs mis à disposition du public, ainsi qu'une moindre présentation des bacs, puisque certains usagers ne le présentent pas à chaque passage du camion. C'est un service de qualité reconnu par des instances extérieures du niveau national, comme cela a été dit précédemment. Pour un service comparable, dans les collectivités comparables, nous sommes dans le bas de la fourchette des coûts pour l'utilisateur.

Cette année, nous sommes sur un budget constant de 72,40 € par habitant, avec des amplitudes qui varient. Nous nous sommes aperçus à l'analyse des deux années de fonctionnement de la redevance incitative que ce tarif n'agissait pas de la même façon chez tout le monde. De ce fait, nous avons appliqué le fait – et vous avez peut-être fait les calculs sur les tableaux qui vous sont présentés – que l'augmentation des tarifs, pour compenser la diminution des bases, varie de 3 % à 0,8 %. Nous nous sommes donc attachés effectivement à avoir une moindre augmentation des tarifs sur les zones dans lesquelles nous avons constaté une amplitude de coût défavorable, notamment à la périphérie de la Ville de Besançon. Nous nous sommes donc attachés à corriger cette distorsion dont nous nous sommes aperçus.

Dans certaines zones, et c'est notamment le cas des communes périphériques, nous constatons une diminution des déchets plus significative. L'augmentation des tarifs s'appliquera donc de façon plus élevée dans ces zones et moins élevée dans les zones où il y avait une augmentation de la facturation par habitant en fonction de la redevance incitative. De ce fait, aujourd'hui, nous vous présentons ces tarifs qui vous seront proposés. Je ne vais pas vous les détailler, vous les avez dans le rapport. Vous ferez les calculs vous-mêmes et vous constaterez l'adéquation que nous avons essayé de mettre en place pour résorber cette distorsion. Je crois qu'il faut retenir qu'à budget constant, les tarifs varient très peu, de telle manière à ce qu'ils soient plus équilibrés et plus en adéquation avec les besoins des usagers. Sur proposition du Bureau, je vous demande d'approuver ces propositions de tarifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. LIME.- Nous avons écrit au Vice-Président chargé des déchets il y a quelques jours. Nous nous apercevons que l'année 2014 – cela a été évoqué par le Vice-Président – connaît des augmentations significatives sur le collectif, tout particulièrement social, avec des augmentations qui dépassent largement les chiffres donnés aujourd'hui. Vous vous rappelez que c'était une de nos craintes lors de la mise en place de la redevance incitative. Nous souhaitons qu'une analyse soit faite assez rapidement, parce que cela peut peut-être aussi dépendre des secteurs et d'un certain nombre d'éléments, pour que nous puissions avoir un certain nombre d'actions correctives très rapidement.

Nous sommes sur des secteurs où les familles souffrent d'une façon importante sur leur pouvoir d'achat, et avoir des augmentations conséquentes ne peut pas être aujourd'hui géré à terme.

Il faut donc que nous relacions peut-être de la prévention, un certain nombre d'éléments. J'ai vu qu'il y avait une modulation au titre des tarifs sur un certain nombre de postes. Je pense que c'est déjà une première réponse par rapport à cela, mais je pense qu'il faut aussi que nous allions sur la concertation et le dialogue avec ces populations dont nous savions qu'il y aurait sûrement beaucoup plus de difficultés dans le cadre de l'approche de la redevance incitative. Merci.

M. LOPEZ.- Je peux répondre. Nous sommes en contact permanent avec les bailleurs sociaux pour rechercher avec ces organismes la meilleure adéquation du service à leur rendre. À ce titre, quatre ou cinq agents ont un travail spécialement dévolu à l'accompagnement dans ces zones plus sensibles. Nous souhaitons que ce travail de prévention puisse être continué à l'avenir. C'est une première réponse. L'adaptation des tarifs vise aussi ce souci qui est le vôtre, et c'est aussi le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Par rapport à ce que tu dis, Christophe, nous avons été très attentifs dès le départ. Attention, il est plus facile de composer quand on est en pavillon qu'en habitat vertical.

M. LIME.- Nous avons constaté des augmentations de 7 à 8 % pour certaines familles, ce qui est impossible sur une année. Il faut peut-être amplifier les actions que nous avons probablement prévues aujourd'hui, qui ne seraient pas suffisantes. Mais 7 ou 8 % d'augmentation, ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas faire cela plusieurs fois.

M. LOPEZ.- Il y a aussi eu l'impact de l'augmentation de la TVA qui était à 5,5 % il n'y a pas si longtemps, et qui est aujourd'hui à 10 %. L'augmentation des tarifs entre 5,5 % et 10 % est une augmentation automatique des tarifs de 4,265 %, ce qui n'est pas de notre fait.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? OK. Nous passons au rapport suivant.

M. MOUGIN.- Monsieur le Président, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ai regardé, vous n'avez pas levé la main.

M. MOUGIN.- Nous ne sommes pas contre, vous avez demandé qui était contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, j'ai demandé qui s'abstenait et qui s'opposait. Vous abstenez-vous ? Je vous ai même regardé.

M. BAULIEU.- Il y a donc 2 abstentions.

M. BAULIEU.- Nous étions tous dans la salle avant la séance du Conseil Communautaire en CLECT. Il s'agit rigoureusement d'examiner les mêmes rapports, ce qui tombe bien.

M. BAULIEU.- Logiquement, je voudrais pouvoir dire que nous les votons, puisque nous les avons présentés tout à l'heure, mais je vais sacrifier tout de même une petite présentation. Sur l'évaluation des charges transférées, il y a deux grands volets :

- un premier volet concernant la révision de l'évaluation des charges transférées antérieurement ;
- un deuxième volet estimatif concernant les charges transférées qui prendront effet au 1^{er} janvier 2015. Ce deuxième volet est composé de deux chapitres :
 - un certain nombre de domaines de compétences ;
 - l'effet de la déclaration d'intérêt communautaire des voies du tram avec les charges qui y sont attachées.

Sur le premier volet concernant l'évaluation des charges transférées sur les charges 2014, vous avez sous les yeux les services concernés, à savoir :

- le service de documentation ;
- la navette courrier ;
- les financements européens ;
- le Plan et Information Géographique (PIG) incluant le Service d'Information Géographique (SIG) ;
- la Direction Stratégie et Territoires (DST) ;
- le service des Technologies d'Information et de Communication (TIC) ;
- le service des moyens généraux ;
- le service des achats ;
- le service de la commande publique.

Tous ces services sont pris en charge par la CAGB, mais cela correspond à des prestations effectuées pour la Ville de Besançon. Un service transféré au 1^{er} mars 2013 s'ajoute aux services ci-dessus : la Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs.

Sur la validation des transferts de charges en 2014, nous nous rappelons qu'en novembre 2013, la Commission a approuvé la répartition des charges basée sur les comptes administratifs 2012 entre la Ville et le Grand Besançon. Le coût prévisionnel estimé à l'époque était de 4 099 106 €. Le même exercice a été fait sur les comptes administratifs 2013. Il y a un écart de 45 252 € à l'avantage de la Ville dont il s'agit de tenir compte. C'est l'objet de cette première partie de ce rapport soumis au vote.

Nous devons valider cette première série de dispositions, avec une intégration, je le soulignais tout à l'heure, et je regarde le collègue voisin, le Maire de Pouilley-les-Vignes. Il y a une régularisation d'ACTP sur Pouilley-les-Vignes à qui on a fait un mauvais tour, puisqu'une prise en charge par l'Agglomération qui devait contribuer à alléger son ACTP a été mal calculée, dans la mesure où son ACTP est déjà négative, c'est-à-dire que Pouilley-les-Vignes contribue en attribution de compensation et elle a contribué deux fois, puisqu'on lui a additionné ce qui devait venir en déduction. Donc, nous régularisons. Merci tout de même pour ce qu'il a fait temporairement. Il s'agit de régulariser cela, comme chacun l'aura bien compris.

Ensuite, concernant le deuxième volet, il s'agit de statuer sur la validation des transferts de charges prévus en 2015. Ce volet a été exprimé dans le détail précédemment. Il s'agit bien évidemment de transferts de services communs au 1^{er} janvier 2015, vous l'avez à l'esprit. Des services fonctionnels communs sont actuellement gérés par la Ville de Besançon, celle-ci refacturant à l'Agglomération les charges correspondant aux services rendus à l'intercommunalité. Or la loi de décembre 2010 prescrit que les services fonctionnels communs doivent être rattachés à l'intercommunalité. Sont concernés :

- le pôle des Ressources Humaines mutualisé, à l'exception des volets mobilité interne et de certaines décharges syndicales puisque nous avons laissé l'option aux intéressés ;
- la communication interne également rattachée au pôle RH ;
- la médecine professionnelle.

Il faut ajouter à cela qu'en 2015, outre ce rattachement, comme il convient, des services à l'intercommunalité, il faut régulariser des transferts de personnels de la Ville de Besançon affectés à des services communs. Cela a trait à une disposition de la loi MAPTAM (modernisation publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 qui prescrit que les agents qui font partie de services communs, qui doivent être désormais rattachés à l'intercommunalité, doivent eux-mêmes être rattachés à l'intercommunalité, alors qu'antérieurement, ils avaient l'option possible :

- soit de rester attachés à leur écurie originelle, comme on dirait dans le sport, et être mis à disposition ;
- soit d'être mutés s'ils le choisissaient.

Désormais, en application de la loi du 27 janvier 2014, ils n'ont plus ce choix, ils doivent être mutés et transférés. C'est ce que nous devons faire. Donc, en transfert de charges, il y a la correspondance bien évidemment. Sont concernés :

- la documentation ;
- le Département TIC ;
- les moyens généraux ;
- la commande publique.

Dans les documents annexes, vous avez les listes complètes des postes correspondants. Vous avez tout le détail.

Sur le volet, nous avons à transférer également les voies communales devenues d'intérêt communautaire. J'indiquais dans mon introduction que nous avons statué en février 2014 sur la domanialité liée au tramway déclaré d'intérêt communautaire, c'est-à-dire que dans les rues de Besançon, nous avons défini ce qui relevait de l'intérêt communautaire pour le passage du tram. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les voies communales devenues d'intérêt communautaire doivent être transférées au Grand Besançon sous forme d'une mise à disposition et une évaluation des charges d'entretien doit être déterminée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), ce qui a été fait tout à l'heure. Le montant des charges ainsi arrêté sera déduit de l'ACTP de la Ville de Besançon.

Tout ceci additionné nous conduit à un vote d'estimation des transferts de charge qui correspondront sur les coûts estimés des services communs après transfert au titre de la Ville de Besançon. Ces coûts s'élèvent à 7 394 346 € pour 2015 (valeur estimative). L'impact du transfert des voiries communales devenues d'intérêt communautaire correspond au différentiel entre les charges antérieurement supportées par la Ville et les charges nouvelles résultant de leur affectation au tram, soit 253 606 €. Nous aurons à revenir sur ces estimations à la fin 2015, comme nous le faisons dans un premier vote sur l'ajustement des transferts antérieurs. Nous aurons donc deux votes à faire, l'un sur cette régularisation avec l'ajustement de 45 252 € et l'autre sur les estimations de transfert de charges de janvier 2015 pour 7 394 346 € et les 253 606 €. Voilà, Président, et vous avez tout cela résumé dans les tableaux. Vous avez dans les annexes l'ensemble des éléments constitutifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des questions à poser par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui s'abstient ? Je compte 2 abstentions. Qui s'oppose ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.7 - Marché de fourniture de services de téléphonie mobile pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS

M. BAULIEU.- Nous aurons par ailleurs dans le rapport suivant un marché de fournitures de services de téléphonie et de télécommunication mobile et fixe pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS. Ce sont donc deux choses complémentaires. Il s'agit de valider le marché passé par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP pour un montant global de prestations de 7 600 € HT, l'opération ayant un montant estimatif annuel de 76 000 €, soit 304 000 € HT sur l'ensemble des quatre années.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n°1.1.8 - Marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication mobile et fixe pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne la téléphonie fixe où il y a eu consultation, marché, etc. Le lot n°3 concernant la téléphonie mobile était caduc, puisqu'il était traité par ailleurs. Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres réunie en octobre 2014 a attribué les lots n°1 et 2 à la société Orange pour des montants estimatifs annuels respectifs de 296 913 € HT et 23 000,40 € HT. Vous multipliez ensuite par quatre pour avoir l'estimation sur quatre années.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Il faudra que vous me disiez pourquoi vous vous abstenez sur tout, mais un jour, pas aujourd'hui.

M. MOUGIN.- Nous vous avons déjà répondu, Monsieur le Président : parce que nous ne faisons pas partie des Commissions d'Appel d'Offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde ne fait pas partie des Commissions d'Appel d'Offres. C'est aussi un problème de confiance vis-à-vis des collègues.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Évolution des services communs entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB

M. BAULIEU.- Cela rejoint des aspects que nous avons évoqués il y a un instant en matière d'évaluation des transferts de charges. Il s'agit précisément dans ce rapport de statuer sur la mise en conformité de ces services communs. Comme je l'ai expliqué il y a un instant, nous avons un certain nombre de services communs. Certains sont rattachés à la Ville, d'autres à l'Agglomération. La loi de 2010 dit qu'ils doivent tous être rattachés à l'Agglomération en intercommunalité. Ensuite, s'agissant des agents et cadres travaillant dans ces services, ils avaient jusqu'au 27 janvier dernier le choix d'option entre la mise à disposition ou la mutation. Ils ne l'ont plus. Nous devons donc prononcer le transfert de l'ensemble. C'est l'objet de ce rapport.

C'est vrai que les choses se recoupent, mais c'est la loi du genre. Je pense avoir résumé l'essentiel du contenu de ce rapport de mise en conformité à la loi.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. LIME.- Je profite simplement de ce rapport, parce que j'avais attiré l'attention une ou deux fois en Bureau, sur ce qu'il va se passer avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations), qui va être obligatoire au titre de notre Agglomération au 1^{er} janvier 2016. Nous avons dit que nous voulions lancer assez rapidement une expertise pour savoir ce que cela allait avoir comme conséquence au niveau technique, juridique et au niveau financier. Je rappelle que ce transfert de compétence a été voté par la loi MAPTAM il y a plus d'un an sans aucune possibilité de transfert financier.

La seule possibilité que l'on nous donne est de mettre une taxe additionnelle de 0 à 40 €, et je pense que les événements qui se sont passés il y a quelques jours sur les aspects juridiques, même si ce n'est pas complètement lié aux problématiques d'inondation, parce qu'il y a aussi les problématiques d'urbanisme, doivent nous amener à bien réfléchir sur les conséquences qu'il va y avoir sur les protections au niveau des inondations, y compris sur le terrain juridique avec la prise en compte de la compétence. J'attire à nouveau l'attention par rapport à cela, parce que je pense que le 1^{er} janvier 2016, c'est demain. Il va donc falloir avoir assez rapidement une réflexion par rapport à ces éléments.

M. BAULIEU.- Sur ce sujet et bien d'autres, nous en avons communiqué au Conseil Communautaire. Les membres du Bureau sont parfaitement affûtés sur cette thématique d'évolution de la mutualisation. En clair, ce rapport que nous présentons ce soir ne marque pas la fin de l'histoire de la mutualisation. Le chantier est ouvert, puisque les Comités Techniques et les Comités de Pilotage fonctionnent pour précisément déchiffrer, organiser et préparer d'autres évolutions de mutualisation, de transfert, et cela en fait partie. Je répondrai donc la même chose sur d'autres thématiques. Mais celle-ci étant soulevée, je le souligne. Voilà, Président, sur ce rapport.

M. HUOT.- Sur GEMAPI, ce dossier est ouvert à la CAGB. C'est donc une compétence transférée par la loi aux intercommunalités. Nous avons donc déjà rencontré l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), organisme qui s'occupe de l'ensemble de ce domaine. Des réunions se font avec les Préfets de Région à Lyon, ils doivent nous apporter des supports techniques. Pour GEMAPI, nous pouvons être amenés à financer ces opérations, il faudra décider et voter. Avec l'EPTB, cela doit nous permettre d'avoir une vision des financements nécessaires. Cela veut dire que la loi permet de voter une taxe qui peut aller jusqu'à 40 € par habitant, ce qui est énorme. Le dossier est bien ouvert et engagé au niveau de la commission n°04.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, d'accord.

Mme PRESSE- Je voudrais simplement ajouter un complément. Nous allons vers un diagnostic du territoire avec l'EPTB. À part cela, les décrets ne sont pas sortis concernant la loi GEMAPI, et on commence à parler maintenant d'un report de cette loi sur 2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous aurons donc le temps de voir. Autrement, avez-vous d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas.

Rapport n° 1.2.2 - Avenant à la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile et Logistique (PAL)
--

M. BAULIEU.- Vous avez pris connaissance de manière détaillée de ce rapport. Vous avez vu que l'objet précisément de ce parc automobile doit le conduire par nature à être mutualisé au sein de l'intercommunalité. Mais il revêt une importance particulière et stratégique pour un certain nombre de services, pour nous, bien évidemment, en matière de déchets, et pour la Ville de Besançon dans de nombreux domaines. Là où nous en sommes, nous considérons qu'il est prudent de prendre un peu de temps pour analyser plus en détail sur le fonctionnement, sur la comptabilité des charges, etc. C'est à faire avant d'en faire le transfert, comme sur d'autres compétences que nous avons vues. Considérant cela, il est proposé de proroger pour un an le dispositif existant et de travailler sur ce dossier pour le traiter comme il convient.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes de précision, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.2.3 - Évolution de la politique de la Ville -
Création d'une organisation dédiée au pilotage du contrat de Ville

M. BAULIEU.- Dans ce rapport, compte tenu de l'objet de sa présentation ici dans le cadre de la compétence de la Commission n°01, je ne vais pas m'arrêter sur ce qui vous a permis d'en comprendre la teneur, c'est-à-dire précisément sur l'objet de la politique de la Ville et sur son évolution en termes de compétences, de répartition de compétences entre l'intercommunalité et la Ville (ou les villes), notre territoire étant un peu particulier de ce point de vue. Tout cela nous permet à tous de comprendre pourquoi nous statuons là-dessus.

Il y a une évolution de compétence, nous en évoquons une autre il y a un instant, mais celle-ci est très proche. Elle est quasi immédiate. La répartition des missions les fait rejoindre essentiellement l'intercommunalité. Il nous faut être opérationnels rapidement. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'organiser les compétences au sein de l'intercommunalité, essentiellement en y rassemblant des compétences existantes actuellement au sein de la Ville.

Vous avez la composition de l'équipe, tel est l'objet de la délibération. Sachant que nous aurons à revenir ultérieurement sur l'évaluation des charges, puisque nous ne sommes pas là également en état de faire les choses avec suffisamment de précision. Quand nous avons examiné ce dossier il y a maintenant quelques jours ou semaines, il nous a paru plus sage d'acter le principe qui est une nécessité pour traiter de la compétence, mais d'y revenir ultérieurement s'agissant de l'évaluation du transfert de charges. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des remarques ?

Mme SUGNY.- Bonsoir. Je suis en charge de l'égalité des droits, du droit des femmes à la Ville de Besançon. Je ne poserai pas de question, mais je ferai simplement une recommandation à travers deux chiffres :

- premier chiffre : 70 % des femmes sont sans emploi dans le quartier Ile-de-France. Quand les inégalités entre les femmes et les hommes croisent les inégalités territoriales, elles sont renforcées par la précarité et l'inactivité ;
- deuxième chiffre fort : 7 815 enfants vivent sous le seuil de pauvreté à Besançon, et parmi ces 7 815 enfants, 90 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille pauvre.

Il est urgent que les politiques d'égalité femmes/hommes portent une attention particulière à ces territoires, et que la politique de la Ville, comme les différentes politiques d'aménagement du territoire, intègre de manière effective la lutte contre les inégalités femmes/hommes en tant qu'objectif transversal prioritaire. Là où il y a des inégalités territoriales, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore plus fortes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est d'ailleurs un des objectifs des contrats de ville et des Plans de Rénovation Urbaine (PRU) sur lesquels nous sommes en train de travailler. Y a-t-il d'autres remarques par rapport à cela ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n° I.2.4 - Conventions de services partagés relatives aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et des syndicats mixtes

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le titre qui résume le rapport avec simplement une précision. Concernant les syndicats SMPSI (Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel), SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest), SMSCoT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine) et le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté, il est proposé que les conventions renouvelées le soient pour trois ans, alors que s'agissant des conventions nous liant au SYBERT d'une part et au SMABLV (Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-la Vèze) d'autre part, nous fonctionnons sur une durée d'un an. S'agissant de l'aérodrome, il reste un certain nombre d'incertitudes, notamment sur les acteurs présents dans cette affaire, puisque précisément nos amis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) craignent une évolution ; s'agissant du SYBERT, il y a, y compris en interne, un certain nombre d'études et de réflexions sur l'organisation du Syndicat qui doivent nous conduire à être prudents sur la durée. Pour ces deux syndicats, nous proposons ainsi une convention d'une durée d'un an.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n° I.2.5 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

M. BAULIEU.- Toute l'histoire est racontée dans le rapport, mais en réalité, nous reconduisons un dispositif existant, puisque sur cette couverture de risques, nous nous rattachons à nouveau, et les communes hors ville l'ont parfaitement en tête, à la consultation gérée par le Centre de Gestion, chacun ayant la possibilité de s'y rattacher ensuite, ce que nous proposons de faire au bénéfice de l'offre acceptée de SOFCAP/CNP Assurances.

Vous avez en fin de rapport des options que nous proposons de choisir selon qu'il s'agisse d'agents affiliés ou non affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), avec plus de garanties dans un cas que dans l'autre. Lorsque l'on en choisit moins, c'est que l'on considère que notre auto-assurance serait préférable, ce qui est d'ailleurs le cas des grandes villes : plus on a d'effectifs, moins on a recours à ce type d'assurance, plus on joue la mutualisation en interne. Voilà, Président, en résumé, ce que nous proposons dans ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n° I.2.6 - Renouvellement de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames DARD, GERDIL-DJAOUAT, JOLY, MICHEL et SEBBAH et Messieurs BAULIEU et POULIN, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote, parce qu'ils font partie du COS. Ils ne sont pas intéressés en tant que tel, ils n'ont pas de revenus venant du COS. Nous renouvelons donc la convention unique entre la Ville, le CCAS, la CAGB avec le Comité des Œuvres Sociales. Le montant de 2014 s'élevait à 118 685 €, comme vous l'avez vu. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Aide à l'accèsion à la propriété - Convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs

M. STEPOURJINE.- Le 26 juin 2014, le Grand Besançon a mis en place un dispositif d'aides à l'accèsion à la propriété dans le logement neuf pour les primoaccédants dont les modalités d'attribution ont pour principe l'ancien « Pass Foncier ». L'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Doubs) est le passage obligé pour l'obtention des futurs propriétaires du « Passeport Accession Aidée », présenté en annexe. Nous vous proposons de signer une convention de partenariat avec l'ADIL moyennant une aide de la CAGB de 10 000 € pour les six mois de 2014. Avec le service Habitat, nous avons présenté ce nouveau dispositif aux promoteurs régionaux venus nombreux le 16 octobre dernier. Ils ont unanimement apprécié ce dispositif et vous remercient très chaleureusement, car pour les promoteurs, cette action est une bouffée d'oxygène dans un climat très dégradé pour le bâtiment.

M. LE PRÉSIDENT.- Ceux qui ne peuvent pas encore nous remercier, parce qu'ils ne sont pas encore venus, sont ceux aussi qui vont en bénéficier. Pour le bâtiment en difficulté, je crois que c'est effectivement une bouffée d'oxygène, mais aussi pour tous les primoaccédants, pour les revenus modestes qui ont envie et qui ne pouvaient pas, pour lesquels ce sont souvent les 10 000 € restants les plus difficiles à réunir. Je crois que cela va dans le bon sens. Je crois qu'eux aussi seront satisfaits, ce dispositif était très attendu. Comme l'a dit Robert, il s'agit du renouvellement du « Pass Foncier ». Karima ROCHDI, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote. Sur proposition du Bureau, je vous demande :

- de vous prononcer sur le projet de convention de partenariat avec l'ADIL ;
- de vous prononcer sur l'octroi d'une contribution de 10 000 € au titre de l'année 2014 et de 20 000 € au titre de l'année 2015 ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat et tout document afférent.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n° 5.2 - Aide à l'accèsion à la propriété dans le parc privé - Labellisation de logements à Besançon

M. STEPOURJINE.- Dans la suite du rapport précédent, nous vous proposons de labelliser les deux premières opérations à Besançon de 20 logements en accèsion à la propriété, soit :

- 10 logements dans une opération de 60 logements réalisés par EDIFIPIERRE Bourgogne Franche-Comté aux Hauts du Chazal ;
- 10 logements dans une opération de 50 logements réalisés par la SMCI aux Tilleroyes.

Nous vous proposons de labelliser ces 20 premiers logements correspondant à un engagement de la Communauté d'Agglomération de 120 000 €. Nous attendons la délibération de Besançon qui doit également apporter une aide de 1 000 à 1 200 € par logement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'elle a déjà été votée.

M. STEPOURJINE.- Nous vous remercions. Nous remercions Besançon de participer, comme les autres communes qui souhaitent participer à cette opération, par une aide de 1 000 à 1 200 € par logement en fonction de la taille du ménage.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a dû être voté au dernier Conseil Municipal ou à l'avant-dernier à Besançon. Pour les communes qui, sur leur territoire, veulent faire en sorte que l'on puisse avoir le même type d'avantages, il faut que les communes participent à hauteur de 1 000 €.

M. STEPOURJINE.- Nous sommes prêts à aller les voir pour leur expliquer le fonctionnement du dispositif. Nous vous rappelons que le promoteur s'engage sur une participation identique à celle du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est important. Cela veut dire que l'on double.

M. STEPOURJINE.- Pour un ménage avec quatre enfants, cela représente 13 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui n'est pas rien. Cela permet à beaucoup de passer le pas. Un montant de 13 000 € peut ne pas être loin de 10 % du coût d'un petit logement. J'imagine que tout le monde est favorable à cela et qu'il n'y a pas d'abstention ni d'opposition. C'est très bien.

Rapport n°5.3 - Dispositif d'aides pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

M. STEPOURJINE.- Le dispositif d'aides pour les logements locatifs publics avait été défini pour une période de deux ans allant de 2013 à 2014. Dans le cadre du programme énergétique territorial, la réhabilitation énergétique constitue une priorité de notre Programme Local de l'Habitat (PLH). Nous vous proposons dans le rapport de fixer les critères d'éligibilité et le montant des subventions en faveur des opérations de réhabilitation énergétique du parc public pour la durée du PLH, soit jusqu'en 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n°5.4 - Programmation de droit commun 2014
pour une offre nouvelle de logements locatifs publics -
Subventions sur crédits délégués de l'État et sur fonds propres du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames POISSENOT et THIEBAUT, et Messieurs BODIN, GAVIGNET, OMOURI, SCHAUSS et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

M. TAILLARD.- Il est proposé d'inscrire en programmation de droit commun pour l'année 2014, 6 nouvelles opérations, permettant la création de 87 nouveaux logements locatifs publics (59 logements de type PLUS et de 28 logements de type PLAI). Pour ces 6 opérations, il est proposé que la Communauté d'Agglomération intervienne à hauteur de 155 708,65 € sur les crédits délégués de l'État et à hauteur de 614 000 € au titre de ses fonds propres.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Fabrice. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. PARIS.- J'ai une question. Je vois que l'on parle beaucoup de création de logements, mais j'aimerais connaître le nombre de logements vacants sur Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne l'ai pas, mais il doit être connu.

M. STEPOURJINE.- Il est très difficile de donner un chiffre concernant le nombre de logements total dans le parc privé. Par contre, aujourd'hui, nous sommes en train de faire le bilan au niveau des offices. La vacance est variable au niveau des offices HLM entre 2,4 % jusqu'à plus de 10 %. Cela dépend des quartiers et des offices. Mais concernant les offices publics, il est important que nous poursuivions l'effort de construction, car n'oublions pas qu'à l'avenir, il va y avoir encore aussi de la déconstruction. Ensuite, il ne faudrait pas, parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans un marché détendu, que nous nous retrouvions d'ici quelques années dans un marché tendu, comme je l'ai connu au début de mon mandat. Or, et vous le savez très bien, construire n'est pas une opération que l'on mène en claquant des doigts. Il faut quatre, cinq, voire six ans avant qu'une opération puisse sortir de terre. Donc, aujourd'hui, les offices travaillent pour leur avenir.

Je crois qu'il est important que l'on soutienne cette activité. Il n'y aura pas de problème par la suite, mais il faut que nous la soutenions, parce que des opérations vont se faire – vous le verrez dans la prochaine programmation, et j'en suis très heureux – dans les communes périphériques. Je salue ici le courage de certaines communes qui ont accepté de recevoir du logement locatif public chez elles.

M. LE PRÉSIDENT.- Je les félicite aussi, et je dis que c'est un bon plan, parce que lorsque l'on a du logement locatif public chez soi, ce sont des enfants dans les écoles, des clients dans les boulangeries, dans les boucheries, pour les commerces de proximité, cela maintient le bureau de poste quand il y en a un, et c'est très important. Pour répondre aussi à la question de notre ami PARIS, dans le logement public, la vacance dépend beaucoup de l'habitat. L'habitat public est quasiment en totalité à Besançon. Il y a des bâtiments où il y a de la vacance pour deux raisons, et nous les connaissons : premièrement, parce que certains sont en phase de prédémolition, c'est ce que l'on a connu par exemple sur la cité à Fontaine-Écu pour un bâtiment qui a été démoli, et c'est ce que nous avons aussi connu au Clairs-Soleils, un peu à Brûlard.

Actuellement, dans les logements qui ont une bonne qualité de confort énergétique, il n'y a pas de vacance. Il n'y a pas de logements publics à la marge, vacants sur Besançon, dans le Grand Besançon, qui soient des logements de bonne qualité. Mais quand dans certains cas, vous arrivez à payer autant de charges de chauffage que de loyer, cela pose un véritable problème, d'une part pour la planète, parce que l'on est obligé de chauffer, mais aussi pour celles et ceux qui y habitent. C'est pour cela que lorsqu'un citoyen lambda recherche un appartement dans le privé, comme dans le public, aujourd'hui – des agents me l'ont dit – il est souvent demandé « comment est-on classé ? B, C, D, E, ou F ? » Si vous êtes classé en F ou en G, je vous assure que ce n'est pas facile de louer votre appartement. Si vous êtes classé A ou B, c'est différent.

C'est pareil, certains appartements dans le Grand Besançon ne sont plus aux normes énergétiques d'aujourd'hui, et sont encore chauffés au gaz ; je m'excuse si certains d'entre vous travaillent chez EDF. À une période, il y avait de l'électricité à volonté, elle ne coûtait pas cher, on chauffait quasiment avec des grille-pain. Aujourd'hui, ces appartements ne trouvent plus preneurs. Nous devons donc mettre en place des programmes répartis sur l'ensemble de l'Agglomération, comme l'a dit très justement Robert. Il a aussi raison de dire qu'il faut entre cinq et sept ans entre le moment où l'on décide d'un projet, où on le construit, où on prévoit les financements. C'est très long. C'est comme une zone industrielle. Pour une zone industrielle, on met entre 10 et 15 ans pour la réaliser. Là, il faut au minimum cinq ans. Il faut donc s'y prendre à l'avance et les logements vacants sont en grande partie – et je ne vais pas dire « pour la totalité » – des logements qui ne sont plus aux normes d'aujourd'hui, entre autres les normes énergétiques ou les normes en termes de bruit.

Il faut savoir tout cela. C'est pour cela qu'il ne faut pas relâcher cet effort dans le logement public. C'est d'ailleurs un des grands combats des années à venir que la requalification énergétique pour faire en sorte que l'on consomme de moins en moins d'énergie. De plus, quand on requalifie les bâtiments en termes d'énergie, c'est aussi du travail, des taux de retour très rapides. Voilà pourquoi nous devons continuer cela.

Dans le privé, comme l'a dit Robert, c'est beaucoup plus compliqué à savoir. De plus, dites-vous une chose : quand les promoteurs construisent, c'est qu'il y a un marché derrière, parce que le promoteur qui construirait tout en sachant qu'il n'y a pas de marché derrière deviendrait un mécène, et il n'y en a pas beaucoup. S'ils construisent, c'est parce qu'ils savent qu'ils vont pouvoir louer derrière.

Je ne me souviens plus des taux, mais il y avait eu un grand débat là-dessus il y a un an, débat sur lequel je ne reviendrai pas, qui a été largement instrumentalisé, un vrai débat à charge, mais c'est du passé. N'en reparlons pas. Donc, pour l'instant, dans le domaine public, il n'y a pas d'appartement de qualité normale qui ne soit pas occupé. Par contre, pour le reste, oui, c'est plus compliqué. C'est le cas dans certains secteurs, par exemple au 408 ou à Brûlard.

Par rapport à cela, y a-t-il d'autres questions, des abstentions ou des oppositions ? Je vois des oppositions. Vous ne voulez donc pas que l'on réhabilite des logements publics. Pourquoi ne faut-il pas réhabiliter les logements publics ?

M. MOUGIN.- Je voulais m'en expliquer au rapport 5.6. Mais je peux déjà vous lire l'intervention, si vous voulez.

Monsieur le Président, chers collègues, pour voter ce rapport, il nous manque deux dispositions que malheureusement, le Gouvernement ne semble pas prêt à adopter compte tenu de sa servitude ou de sa vassalité à Bruxelles :

- la première mesure concerne l'application de clauses dans les marchés publics locaux, l'une pour accorder une priorité d'accès aux PME et PMI locales grandes bisontines ou franc-comtoises quand cela est possible, l'autre pour favoriser les entreprises qui emploient des Français, et lutter ainsi contre la directive « détachement des travailleurs » que nous avons encore vu à l'œuvre récemment dans les chantiers du Conseil Régional de Franche-Comté ;
- la deuxième mesure concerne l'application de la priorité nationale dans l'accès aux logements sociaux.

Face à la situation actuelle qui ne privilégie ni l'emploi local ni la priorité nationale, nous voterons contre ce rapport, ainsi que pour le rapport n°5.6.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, merci. Il y a donc 2 oppositions pour ce rapport n°5.4. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.5 - Subventions pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)
--

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BODIN, GAVIGNET et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. TAILLARD.- Dans le cadre du soutien financier du Grand Besançon toujours auprès des organismes HLM, il est proposé que la Communauté d'Agglomération accorde une subvention à hauteur de 14 855,44 € pour trois opérations de réhabilitation de logements publics sur la commune de Besançon. Cette subvention est reportée sur le coût des diagnostics techniques réalisés avant et après travaux permettant de mesurer le gain de performance énergétique atteint.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Fabrice. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.6 - Subventions pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise - Opération Habitat 25
--

M. TAILLARD.- Il est proposé d'attribuer à Habitat 25 une subvention d'équilibre de 92 240 € pour la reconstruction de 32 logements locatifs publics, 23 PLU et 9 PLAI situés 31, 33 et 35 rue de Fontaine-Écu à Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Messieurs BODIN, STEPOURJINE et GAVIGNET ne prennent pas part au vote.

M. LIME.- C'est là-dessus que Monsieur MOUGIN est intervenu. Je tiens à réagir. La déclaration qu'a faite Monsieur MOUGIN me fait froid dans le dos, et je pense que les élus politiques sont là pour rassembler les gens malgré leurs différences et non pas pour les diviser. Je pense qu'il y a suffisamment de choses pour les diviser, et qu'il faut réagir par rapport à cela, parce que l'on ne peut pas laisser passer de tels propos sans réagir. En tout cas, je ne les laisse pas passer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que personne ne les laisse passer, je suis parfaitement d'accord sur ce que tu viens de dire, comme je crois, la majorité d'entre nous qui avons voté ce dossier. Cela dit, vous avez vu que dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), le quartier de Planoise a été retenu parmi les 200 quartiers prioritaires, ce qui est une bonne nouvelle pour le Grand Besançon. La Cité Brûlard est dans les 50 quartiers fléchés au niveau régional, « fléchés » voulant dire que nous serons sûrs d'être dedans. Derrière, dans ce programme, il y aura certainement d'autres communes de la Franche-Comté, et je pense notamment à Belfort, Audincourt, Dole, Montbéliard, et d'autres. C'est tout de même une satisfaction que d'être retenus là, dans le cadre de ce dossier. Concernant ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Je crois qu'il y en avait 2, si cela n'a pas changé. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.7 - Subventions complémentaires pour deux opérations
de réhabilitation GBH PRU Planoise (Ile-de-France et Cologne)

M. TAILLARD.- Dans le cadre du dispositif d'aide pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics adopté au rapport n°5.3, il est proposé d'attribuer à Grand Besançon Habitat (GBH) une subvention de 203 647 € pour deux opérations de réhabilitation réalisées dans le cadre du PRU de Planoise :

- la première opération concerne 51 logements situés 7 et 9 avenue Ile-de-France ;
- la seconde opération concerne 119 logements situés 2 et 4 rue de Cologne.

Ces subventions viennent en complément de subventions déjà attribuées au titre de ces opérations par le Conseil Communautaire du 20 décembre 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mesdames JARROT, JOLY, POISSENOT et ROCHDI et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, GAVIGNET, OMOURI et STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Avenant n°6 au contrat de DSP Transports urbains

M. LOYAT.- Cet avenant porte sur trois points :

- l'évolution de la grille tarifaire répercutant la hausse du taux de TVA ;
- l'actualisation du plan de transport ;
- la prise en compte de la fin de l'exonération de la taxe intérieure de la consommation sur les produits énergétiques pour le gaz naturel.

Je commencerai très brièvement sur les deux derniers points, avec la mise en place du nouveau réseau de transport au 30 août. Il est nécessaire et il est proposé une adaptation du plan de transport existant avec la prise en compte particulièrement des différences entre tram et bus. Certains conducteurs sont polyvalents, et d'autres, au contraire, ne conduisent que les trams ou que les bus. Cela doit être pris en compte dans le plan de transport. Il y a également la hiérarchisation nouvelle du réseau de transport, notamment avec les lignes essentielles. Vous avez pu constater d'ailleurs qu'elles sont nombreuses, ce qui est réglementaire. En tout cas, cela vous permet de prendre connaissance de ce plan de transport qui est dans la philosophie du précédent, mais avec des adaptations.

Je serai encore plus bref sur le deuxième point, mais nous pourrons répondre aux questions. Il s'agit de la fin de l'exonération sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Là, c'est compensé à « l'euro-l'euro » par le délégataire, ce qui est sans discussion.

Sur le premier point, il y aura peut-être un peu de discussions. En tout cas, il mérite que l'on s'y arrête un peu plus. Il s'agit de l'évolution de la grille tarifaire du fait de la hausse du taux de TVA qui est passé de 7 à 10 % au 1^{er} janvier 2014. Je crois qu'il n'est pas vraiment nécessaire de rappeler que la TVA est un impôt répercuté au final sur le consommateur ou sur l'utilisateur, ce qui est un des principes premiers de la TVA, et il ne peut pas être pris en charge par l'exploitant, en l'occurrence, dans le cadre de cette DSP, par Besançon Mobilités. En 2014, compte tenu du contexte, et chacun s'en souvient, il y avait encore le chantier du tram au 1^{er} janvier ; le tram ne circulait pas.

En termes d'offre de service, nous étions loin d'avoir une offre de service satisfaisante, en tout cas très différente de celle que nous avons aujourd'hui. Il a donc été décidé de ne pas répercuter cette hausse de TVA comme l'ont fait de nombreuses autres agglomérations, sur les tarifs au 1^{er} janvier 2014. Cela s'est traduit par près de 350 000 € supplémentaires supportés par le budget de l'Agglo. Vous l'avez dans le rapport.

Le contexte est aujourd'hui bien différent. Pour 2015, il est proposé de répercuter strictement la hausse du taux sur les tarifs. Lorsque je dis « répercuter strictement », il faut prendre naturellement l'ensemble des tarifs. Vous avez la grille tarifaire dans votre rapport. Vous avez pu constater que l'augmentation est différenciée selon les titres. D'une manière générale, l'augmentation est plus forte pour les titres au voyage, notamment pour le ticket qui passe de 1,30 € à 1,40 €, ce qui fait naturellement plus de 3 % d'augmentation. Au contraire, pour l'ensemble des abonnements, la hausse est inférieure à 3 %. Pour certains abonnements sociaux, il n'y a pas d'augmentation. Je rappelle d'ailleurs que le ticket n'a pas augmenté. Son coût est de 1,30 € depuis 2011. En 2012, lorsque la TVA est passée de 5,5 % à 7 %, cette hausse a été répercutée sur les tarifs à ce moment-là, mais de manière différenciée, comme c'est le cas aujourd'hui. Dans le sens inverse, il n'y avait pas eu de répercussion sur le ticket simple, mais sur les abonnements.

Je pense que nous avons tous conscience que cette hausse représente bien sûr un coût supplémentaire pour l'utilisateur. Je dis bien « l'utilisateur », je laisse à d'autres, par exemple à Besançon Mobilités, le soin de parler de clients, ce qui est normal. Nous, nous parlons d'utilisateur pour deux raisons : d'abord parce que c'est un service public ; ensuite, parce qu'il y a une participation publique forte au financement de ce service. Vous avez bien en tête que c'est moins de 30 % pour l'utilisateur. Après, cela dépend du type d'abonnement. Mais c'est toujours le verre $\frac{1}{4}$ vide et $\frac{3}{4}$ plein, ou le contraire. En tout cas, ici, c'est bien une augmentation pour l'utilisateur. Il y a évidemment répercussion.

Cette hausse du taux de TVA a été appliquée dès 2014, soit au 1^{er} janvier, soit en août ou septembre. Dans de nombreuses agglomérations, elle a été appliquée immédiatement par la RATP et par la SNCF. J'ai une liste très longue, mais dans certains cas, c'est à peu près 3 % ; dans d'autres, c'est un peu plus, parce qu'ils mettent d'autres éléments. Pour quelques-unes, c'est un peu moins, mais il faut aussi regarder les augmentations des années précédentes.

Pour 2015, je n'ai pas encore d'exemple mis à part Angoulême, pour qui c'est + 3 %, le ticket passant d'ailleurs à 1,40 €. C'est souvent dans ces eaux-là. Inutile presque d'ajouter – mais quand on dit cela, on le fait quand même – qu'il n'y a strictement aucune relation entre cette augmentation qui est une répercussion de l'augmentation du taux de TVA et la fréquentation du réseau Ginko. Dans de nombreuses agglomérations, il y a eu cette répercussion. La fréquentation est d'ailleurs bonne, les chiffres ont été donnés, il y a eu une conférence de presse : c'est tout de même + 20 % pour septembre et octobre. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais cette tendance est la même pour novembre. Autant que chacun d'entre vous, nous sommes soucieux de l'utilisateur, de ce qu'il supporte, du développement des transports en commun, de l'accès à tous aux transports en commun. Nous sommes aussi soucieux des éléments budgétaires.

Je n'oublie pas les débats qui ont eu lieu dans cette assemblée, notamment concernant Diabolo. Chacun les a en tête et ils ont été répercutés d'ailleurs dans les médias, sachant que Diabolo n'est pas le seul élément de discussion par rapport au tarif, mais nous y reviendrons. À plusieurs reprises, le conseiller général du canton Sud, ce qui englobe une partie du Plateau, et c'est certainement pour cette raison, m'a rappelé les problèmes posés par les parents d'élèves sur le Plateau. J'ai déjà indiqué à une réunion à Saône où était présenté le nouveau réseau pour le mois de septembre, que le chantier de la tarification solidaire n'était pas dans un placard, que l'objectif de septembre 2015 était bien l'objectif fixé tant à Besançon Mobilités, qu'aux services et à tout le monde. Il y a un calendrier pour cela, nous y travaillons.

J'avais également indiqué que, compte tenu de ce qu'il y avait à faire pour la mise en place du nouveau réseau, cela serait un chantier rouvert, en tout cas en ce qui me concerne, à partir du mois de septembre. Nous y travaillons. Hier, en commission Transports, nous avons eu un échange sans décision par rapport à cette tarification solidaire. Il y a eu un premier rendu de l'étude en cours par un consultant. C'était intéressant, mais c'est un rapport intermédiaire et non une étude achevée. Nous avons vu qu'il y avait des points de vue divergents. Je pense qu'il y aura un débat nourri. La perspective de prise en compte de la problématique des collégiens qui a été soulevée est à étudier dans ce cadre. Il y a une piste. Après, les décisions seront à prendre aux vues des études. Il y a une piste – et c'est ce que j'ai suggéré pour l'étude – : certaines agglomérations font une tranche d'âge « moins de 20 ans », mais il est possible de faire une décomposition plus fine. Après, nous examinerons en termes d'arbitrage.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudra savoir qui paye un peu plus.

M. LOYAT.- C'est une possibilité. J'ai demandé d'étudier cette décomposition (par exemple, moins de 15 ans, 15-20 ans et une autre tranche d'âge), sachant que nous sommes dans le cadre d'une tarification solidaire, que dans la plupart des agglomérations qui ont suivi cela, deux critères sont pris en compte (âge et quotient familial). Nous avons donc bien la notion de solidarité. Aujourd'hui, ne nous trompons pas de débat. Aujourd'hui, ce n'est pas un débat sur la tarification solidaire. Il sera nourri, je n'en doute pas, entre élus dès le début de l'année 2015, également de manière plus large dans le cadre de la concertation qui sera menée, et ensuite, il y aura des décisions.

Aujourd'hui, il est proposé la répercussion mécanique – et je dis bien « mécanique » – de la hausse du taux de TVA sur la grille tarifaire existante, c'est-à-dire que l'on ne change pas la grille tarifaire ; on prend la grille tarifaire existante, certes avec des hausses un peu différenciées. Par exemple, le ticket simple passerait de 1,30 € à 1,40 €, parce que l'on ne va pas l'augmenter de 4 centimes. De manière générale, j'ai regardé. Ce type de ticket a augmenté moins régulièrement, ne serait-ce que pour des questions de simplicité, puisque l'on peut acheter ce ticket dans les bus où il faut rendre la monnaie. Pour un abonnement, c'est beaucoup plus facile de faire des pourcentages comme 3 %. Voilà, chers collègues, la présentation que je souhaitais faire en étant un peu plus long que ce qui est dans le rapport. Mais je voulais vous donner quelques éléments d'éclairage.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as eu raison de le souligner, et je vais le redire à nouveau. Cette augmentation est mécanique. Pour dire les choses simplement, il n'y a pas un centime de recettes supplémentaires dans les caisses du Grand Besançon ni dans les caisses de Besançon Mobilités. Comme toute la TVA, cela part dans le budget de la Nation. Je voudrais aussi redire une chose, redonner un chiffre, surtout pour les nouveaux. Nous avons dit à un moment que nous faisons presque du bénéfice. Pour le budget des transports pour l'Agglomération du Grand Besançon, je crois qu'il est prévu 13,9 M€ l'année prochaine. Peut-être ne les consommerons-nous pas, mais c'est entre 13 et 14 M€. Le budget de l'Agglomération du Grand Besançon est de l'ordre de 40 M€ quand on a déduit toutes les ACTP, c'est-à-dire tout ce que l'on reverse aux communes.

La masse nette sur laquelle nous pouvons agir pour payer les transports, pour investir dans des zones économiques, pour renforcer certains secteurs d'activité, représente à peu près 40 M€, ce qui veut dire que dans les transports aujourd'hui – je le dis parce que c'est la réalité – nous mettons déjà quasiment, peut-être même plus, du tiers du budget de l'Agglomération. Le tiers du budget de l'Agglomération passe dans les transports, ce qui permet aux usagers des transports en commun de l'Agglomération de payer environ 25 % du coût réel, mais cela dépend des tarifs. Ce sont des chiffres objectifs afin que chacun se rende compte de cela. Après, pourquoi passe-t-on de 1,30 € à 1,40 € ? Je ne me vois pas acheter un ticket à 1,36 € ou 1,35 € dans le bus. C'est assez compliqué.

J'ai pris la peine de demander que l'on me donne les tarifs du billet à l'unité sur l'ensemble des grandes villes voisines. Il apparaît qu'à 1,30 €, nous étions parmi les moins chers, si ce n'est les moins chers. À 1,40 €, je crois que nous sommes dans la moyenne. Je crois que cela doit être 1,40 € ou 1,50 € à Dijon. À Mulhouse, cela doit être dans ces tarifs. Je ne sais pas, je n'ai pas les chiffres ici, mais j'ai regardé. Nous étions tout à fait dans la moyenne. Michel l'a dit : ici, personne n'est favorable à des augmentations, personne ! Sachez que vu l'état du réseau l'année dernière, nous ne l'avons pas appliquée. C'était d'ailleurs une décision que nous avons prise ici, en assemblée, et cela a coûté 350 000 €. Là, il s'agit tout simplement de répercuter la hausse de la TVA. Cela dit, on pense ce que l'on veut de la hausse de la TVA, je n'en pense pas forcément beaucoup de bien, mais c'est comme cela. Nous sommes bien obligés de la répercuter. Voilà cela dit, très calmement, et maintenant, je vous donne la parole pour celles et ceux qui veulent intervenir.

M. BONNET.- Je serai assez rapide et très calme aussi. Nous avons abordé le sujet la semaine dernière à Besançon, je ne vais donc pas y revenir en détail. Je voudrais dire que le titre du rapport « Avenant n°6 au contrat de DSP Transports urbains » est très pudique. Il masque avant tout la question de l'augmentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, cela ne masque rien. C'est un avenant au contrat.

M. BONNET.- Cela masque un petit peu l'augmentation des tarifs, parce que l'on a bien choisi de ne pas mettre en avant une notion d'augmentation des tarifs. Après être passé rapidement sur les autres points, Monsieur le Vice-Président a, bien entendu, bien développé – et vous aussi – l'augmentation des tarifs, parce que c'est ce qui pose problème politiquement. Bien entendu, c'est une augmentation mécanique liée à l'augmentation de la TVA. Vous dites vous-même cependant que certains tarifs augmentent de plus de 3 % pour que d'autres n'augmentent pas. Pour certains, il y aura donc plus de 3 % d'augmentation.

De plus, vous dites vous-même que cette augmentation de la TVA ne vous satisfait pas totalement. En votant, nous entérinons d'une certaine manière cette augmentation que pour ma part je n'ai pas envie d'entériner, qui résulte d'une politique un peu erratique d'un gouvernement qui a annulé une inégalité sociale pour en créer une autre. Je ne vais pas entrer dans un débat national, mais c'est l'impact direct.

Ensuite, on augmente après que le tram soit arrivé, parce que vous ne vouliez pas, dans un contexte difficile, faire assumer une augmentation, ce que j'entends bien. Ceci étant, le tram satisfait beaucoup d'entre vous, manifestement, mais le réseau, c'est encore $\frac{2}{3}$ hors tram. La Communauté d'Agglomération et l'opérateur ont dit à quel point nous étions à 30 % de régularité pour les transports en commun hors tram. Donc, à 30 % de régularité, l'augmentation pour les $\frac{2}{3}$ d'usagers ou de clients concernés ne passe pas bien. Pour ma part, je voterai contre pour toutes ces raisons.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la différence entre le moment où vous êtes dans l'opposition et le moment où vous êtes au pouvoir. Il faut être responsable. Je vais vous dire, Monsieur BONNET : il y en a assez de ces gens toujours contre les augmentations. Cela fait 30 ans que dans notre pays – Gaby le dit aussi souvent, et je suis d'accord avec lui là-dessus – on dit qu'il ne faut rien augmenter, il faut payer, il faut que cela soit gratuit.

M. BONNET.- Tout dépend du contexte.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il vous plaît ! La gratuité n'existe pas. Ici, si nous le prenons sur le budget, pour le payer à l'État, nous le prendrons ailleurs. Il n'y a pas de miracle. Je vous l'ai déjà dit : je ne suis pas un faux monnayeur, je n'ai pas de presse à imprimer les billets de 500 €. Je crois qu'avec cela, c'est de la démagogie de ne pas voter. Ce n'est pas une augmentation de tarif, mais un ajustement suite à l'augmentation de la TVA, ce qui est différent. Après, on peut avoir un avis sur l'augmentation de la TVA. Je pense que l'augmenter sur les transports en commun n'est pas un bon plan. Cela dit, je ne vais pas rentrer dans le débat national, mais regardez dans quel état vous avez laissé la France avec les dettes qu'elle avait. J'arrête là, parce que l'on va rentrer dans des débats qui n'ont pas lieu d'être ici.

M. BONNET.- Oui, parce que nous pourrions en parler longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en parle pas, mais vous avez attaqué là-dessus. Je n'en parle pas ! Je dis simplement qu'il faut être responsable, et que ce n'est pas une augmentation de tarif, mais un ajustement. Si nous ne le mettons pas en place, nous allons prendre 350 000 € ici que nous prendrons ailleurs, et ailleurs, vous ne serez pas non plus d'accord. Pensez-vous que c'est de gaité de cœur qu'un exécutif augmente les tarifs, honnêtement ? Il faudrait être complètement suicidaire pour faire cela de gaité de cœur. Monsieur BONNET, cela s'appelle tout simplement la « responsabilité ».

M. BONNET.- Est-ce que je peux parler encore une fois un petit peu ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous aurez la parole après. La parole est maintenant à Monsieur ACARD, Madame REBRAB, Monsieur HUOT, Monsieur LIME et Madame JEANNIN. Vous pourrez alors prendre la parole.

M. ACARD.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, j'ai bien entendu que personne n'était favorable à des augmentations. Pourquoi en votons-nous à chaque séance, que ce soit à la municipalité ou à l'Agglomération ? À chaque séance, nous votons des augmentations dans tous les domaines. Concernant la hausse de la TVA, vous parlez d'une hausse mécanique. Si cela n'avait été qu'une hausse mécanique, vous l'auriez appliquée dès le 1^{er} janvier 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous avons expliqué pourquoi ! Parce que le réseau n'était pas en bon état.

M. ACARD.- Oui, c'est un choix politique, et nous pouvons aussi faire un choix politique encore cette année de ne pas répercuter cette hausse. Certes, cela coûte 350 000 €, mais c'est aussi cela la responsabilité, Monsieur le Président, que d'opter pour une politique en faveur des transports en commun, surtout lorsque l'on s'est fait construire un tram.

M. le PRÉSIDENT.- Non, attendez ! Stop ! Je vous demande de retirer ces propos ! Je ne me suis pas fait construire un tram ! Ce que vous dites est scandaleux ! Vous avez dit « quand on s'est fait construire un tram » ! L'Agglomération a construit un tram pour l'ensemble des Grands Bisontins. Faites attention à ce que vous dites !

M. ACARD.- « On » est un pronom personnel indéfini. Attendez !

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de « attendez » ! Je vous dis « faites attention à ce que vous dites ! »

M. ACARD.- « On » est un pronom personnel indéfini. Si vous vous associez à cela, c'est votre problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela ! On a très bien compris le sens de votre discours.

M. ACARD.- L'Agglomération a choisi de se faire construire un tram.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce que vous avez dit !

M. ACARD.- Je retire ce que j'ai dit et je remplace par ce que je vais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien !

M. ACARD.- L'Agglomération s'est choisie de se faire construire un tram. Pour moi, cela me semble être une politique en faveur des transports en commun, vous en conviendrez. Sinon, nous n'en aurions pas fait construire un.

M. LE PRÉSIDENT.- Revenez sur le sujet, s'il vous plaît.

M. ACARD.- L'objectif pour moi est de maintenir cette prise en charge de la TVA pour que le ticket soit abordable, parce que 1,30 € me semble être dans la moyenne, et avec 1,40 €, nous sommes au-dessus. Je rappelle aussi que cela intervient dans un contexte plus global. D'une part, nous visons une politique touristique très forte. Le ticket à l'unité s'adresse aussi...

M. LE PRÉSIDENT.- Croyez-vous que le touriste qui vient ici est à 8 centimes près ? Non, et vous trouvez normal de le faire payer par les Grands Bisontins. C'est aussi aux touristes de payer. Ce n'est pas aux Grands Bisontins de payer pour les touristes.

M. ACARD.- Est-ce que je peux continuer ? La deuxième remarque concerne les étudiants, puisqu'un étudiant ou un scolaire verra le tarif de son abonnement augmenter : 28 € mensuels pour un scolaire me semble être un tarif énorme. Cela coïncide également avec une hausse du prix du stationnement de la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne sommes pas au Conseil Municipal de la Ville de Besançon. Je vous arrête ! Nous ne sommes pas au Conseil Municipal de la Ville de Besançon !

M. ACARD.- Si nous voulons inciter les gens à prendre les transports en commun, il faut maintenir les prix le plus bas possible.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cela ! Nous avons compris ! Ensuite, qui avait demandé la parole ?

Mme REBRAB.- Monsieur le Président, mes chers collègues les élus, mes chers amis, quand j'ai entendu Monsieur ACARD, je me suis dit « après le travail pour les Français, le tram pour les Français », je ne sais pas où nous allons, mais en tout cas, cela me fait bien rire. Mon propos est plutôt clair et affirmé loin de tous ces discours démagogiques et populistes qui servent, à mon avis, plus l'homme politique que l'intérêt de nos concitoyens. Ce discours va à destination des plus fragilisés d'entre nous. J'ai bien entendu que ce n'était pas le cadre aujourd'hui. Néanmoins, je veux que l'on mène une réflexion à ce sujet en direction des plus fragilisés que sont les personnes adultes handicapées qui perçoivent comme unique revenu l'allocation « adulte handicapé ».

Juste avant, je veux quand même saluer la politique de l'Agglomération en matière de transport public. Pour venir sur le sujet des personnes adultes handicapées, il faut savoir que ces personnes qui ne perçoivent que l'allocation « adulte handicapé » sont des personnes que nous devons considérer comme aujourd'hui doublement fragilisées, d'une part par le handicap et d'autre part par leurs faibles revenus, puisque personne n'ignore, j'espère, que l'allocation « adulte handicapé » s'élève à 800 € par mois pour vivre, 800 € pour payer sa mutuelle, son chauffage, son logement, etc.

C'est à mon sens une population que nous devons prendre en considération, surtout dans ce contexte difficile de crise où nous devons :

- avoir une politique solidaire pour ne laisser personne en marge de notre société ;
- inscrire ces personnes adultes handicapées au cœur de la cité en leur facilitant l'accès au transport pas uniquement d'un point de vue technique, mais également d'un point de vue financier.

En ce sens, et dans la réflexion que vous allez mener pour septembre 2015, je souhaiterais que vous preniez cette demande en considération. Je sais que « gratuit » n'est pas un mot qui plaît, néanmoins, pour cette population fragilisée, si nous voulons l'inscrire au cœur de notre cité, j'aimerais que l'on puisse considérer la gratuité des transports en commun pour cette population doublement fragilisée. Je vous remercie de l'intérêt que vous allez porter à cette demande.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Rosa. Je crois que le Vice-Président t'a dit qu'il allait regarder cela. Il existe cependant déjà, vous le savez, un transport qui a été mis en place dès 2001 ou 2002 pour les personnes en situation de handicap. Ce transport n'est pas gratuit, c'est le prix d'un ticket de transport traditionnel, même si on ne parle pas de coût de revient, parce que ce n'est pas le sujet, mais cela coûte beaucoup plus cher. Il y avait à l'origine 70 ou 80 abonnés en 2002 ou 2003, contre 800 aujourd'hui. Dans cette Agglomération, nous pouvons nous honorer de faire en sorte qu'une personne à mobilité réduite, si elle habite à Mazerolles-le-Salin ou à Champoux, peut avoir un service de transport à domicile comme elle en aurait un à Besançon. C'est un honneur pour l'Agglomération, cela coûte peut-être un certain prix que je ne vais pas vous donner, parce que c'est un problème de mission et non de prix. Cela coûte beaucoup d'argent, mais ce n'est pas le problème ici. Nous devons remplir cette mission.

Nous parlions tout à l'heure d'égalité des droits. Il faut que, quel que soit l'endroit où l'on habite, dans une agglomération, et c'est aussi cela la force d'être dans une communauté d'agglomération, puisque l'on met des choses en commun, cela permette à ces personnes en situation de handicap, même si elles habitent très loin, de pouvoir bénéficier d'un transport en commun qu'elles n'auraient pas si elles étaient dans un dispositif qui ne soit pas un dispositif d'agglomération. Je tenais à dire cela.

Je veux dire surtout que nous sommes sensibles à tout cela. Nous parlons des personnes en difficulté. J'étais ce matin avec un certain nombre d'entre vous à la signature d'un protocole entre Transdev et des associations d'insertion. Il y avait là-bas un jeune homme que je ne connaissais pas, qui est en insertion et qui donne des tickets quand vous allez dans les parkings relais. Quand vous êtes quatre dans la voiture, on vous donne quatre titres de transport, vous savez comment cela se passe. J'ai discuté un peu avec lui, pendant une minute. J'ai été très ému, parce qu'il m'a dit « avant, j'avais une vie normale, une famille ». Je ne sais pas ce qu'il y a eu dans sa vie, mais il s'est retrouvé dans l'exclusion, il n'avait plus rien.

Aujourd'hui, grâce à l'insertion, il a repris un peu de travail. Grâce à l'insertion et à la convention signée par Transdev et ces associations, il a un travail. Transdev a dit que dans un an, ils allaient proposer à ces gens-là du travail, un CDI pour être peut-être demain chauffeur de bus ou conducteur de tram. C'est bien, parce que cette personne est l'exemple même. On ne naît pas forcément dans cette situation, mais cela peut arriver à tout le monde.

L'autre jour, lorsque nous avons inauguré l'Agora à Montrapon, une personne m'a dit « vous ne me reconnaissez pas, mais avant, j'étais chef d'entreprise ». Je lui ai demandé ce qu'il lui était arrivé. Il m'a répondu « plein de soucis ». Aujourd'hui, il est à l'Agora. Il m'a dit « j'espère que je vais m'en sortir et que je vais pouvoir remonter une entreprise ». Je pense que nous devons donc être très attentifs à cela. C'est pour cela que je souhaiterais que dans cette assemblée, il n'y ait vraiment pas de discours populiste. Je crois que nous devons être tous unis pour faire en sorte qu'éventuellement, nous puissions continuer à avancer, parce que pour les gens dans la misère ou dans la difficulté, généralement, ce n'est pas parce qu'ils le souhaitent, même s'il y en a peut-être quelques-uns. C'est parce que la vie les a menés là, et c'est notre devoir à nous d'être solidaires.

Veulent maintenant intervenir Daniel HUOT, Éric ALAUZET, Christophe LIME, Pauline JEANNIN et Monsieur BONNET. Qui a encore demandé la parole ? Il y a également Pierre CONTOZ.

M. HUOT.- Je vais faire un zoom sur le tarif Diabolo scolaire qui passe d'un tarif annuel de 165 € à 170 €. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà échangé. Aujourd'hui, ce sujet doit rentrer dans sa troisième année, c'est-à-dire que nous en parlons depuis quasiment trois ans. Notre demande est que ce tarif Diabolo scolaire soit réexaminé. Aujourd'hui, les parents des collégiens sont obligés de prendre un abonnement Diabolo, ils n'ont pas de choix autre que de prendre cet abonnement, mais il ne correspond pas au besoin de transport des collégiens, puisqu'il offre un niveau de prestation sans doute bien plus élevé que ce qui est nécessaire.

Cela veut dire que cette clientèle est une forme de clientèle d'usagers captive. Cela veut dire que, quel que soit le tarif que l'on met, les parents seront de toute façon obligés de prendre ce tarif. Je demande que s'ouvre avec détermination ce dossier d'un tarif collégien. Nous ne revendiquons pas ou nous ne demandons pas une gratuité, mais que cet abonnement soit adapté, et que les familles puissent avoir un choix. Aujourd'hui, je ne perçois pas cette volonté d'engager ce dossier alors que nous sommes dans la troisième année. Cela veut dire que je ne voterai pas ce dossier pour ce tarif Diabolo.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais peut-être passer la parole à Pierre CONTOZ, je pense que c'est le même sujet. Cela permettra à Michel LOYAT de répondre globalement aux deux.

M. CONTOZ.- Oui, c'est le sujet des déplacements. C'est vrai, tu as raison, Jean-Louis, c'est le même sujet. Il est clair que la loi de finances qui a décidé de l'évolution de cette TVA que nous pouvons contester, mais elle est là, nous met en difficulté. Elle met également en difficulté les familles et elle ne contribue pas au développement durable en frappant les transports en commun, c'est clair. Le mode de financement des transports de notre Agglomération, avec une lourde part de l'impôt, du VT (versement transport) et de l'utilisateur, justifie pleinement ce que vous proposez ce soir. Quand on est assis à votre place, à l'Exécutif, on a peu de solutions de gestion.

Même si dans le cadre de la DSP, je ne l'ai pas entendu ce soir, je n'ai peut-être pas assez fouillé le rapport, et je ne crois pas l'avoir entendu en Bureau, cela aurait été bien de nous donner un éclairage sur l'évolution du coût de l'énergie lié à la chute du baril du pétrole. J'aurais souhaité y voir clair. Cela suit-il ? Cela a-t-il une incidence sur la DSP ? Se constitue-t-on une petite réserve ? Je voudrais savoir tout cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Je m'excuse, je ne voudrais pas t'interrompre, mais je voudrais dire simplement une chose. Tu as raison là-dessus, puisque lorsqu'en 2012, il y a eu une augmentation, on avait dit que cela coûtait plus cher. Je pense que là, il faut que l'on ait des informations de la part du délégataire.

M. CONTOZ.- Je te coupe, mais dans le rapport qui avait été fait, il y a eu des éléments concernant l'année 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais depuis, cela a beaucoup baissé.

M. CONTOZ.- Je demanderai simplement que l'on ait un éclairage. Quelle est l'incidence de cette chute brutale ? Nous en entendons beaucoup parler, nous voyons les graphiques à la télévision. Mais quelle en est l'incidence ? Il n'y en a peut-être pas, mais il faudrait que nous le sachions.

M. LE PRÉSIDENT.- Il doit y en avoir une quand même, puisqu'il ne peut pas y en avoir uniquement quand le prix du baril augmente.

M. CONTOZ.- Malgré cette justification que je fais de votre proposition, malgré tout, je m'abstiendrai. C'est une abstention de rappel. Daniel vient de m'aider et je l'en remercie, mais ce n'est pas le seul sujet. Sur le Plateau, nous avons dit depuis longtemps que nous avons des sujets qui nous préoccupent en matière de transport. À travers le PDU, au moment de l'enquête publique, des conseils municipaux ont travaillé, ont déposé des motions, des propositions, ce qui est le cas du mien. Je crois qu'il y avait 9 ou 10 propositions. Je me suis plongé dans le rapport de la commission d'enquête. Le Président de la commission d'enquête d'ailleurs abonde dans le sens de ce que dit le Plateau, globalement, et Dieu sait pourquoi, puisque lors du précédent mandat, il était Maire d'une commune du Plateau élargi. Il connaît donc bien la problématique du Plateau.

Je me suis plongé aussi dans les réponses apportées par notre communauté aux questions posées par le commissaire enquêteur. Je crois que ce sont des réponses un peu simplistes, voire un peu vexantes. On dit qu'il y a un problème de parc-relais lié au tram, et c'est quelque chose que nous avons lié au tram. Quand nous avons pris la parole pour voter le tram, nous avons dit « attention, il y a un réel problème de parc-relais ; il va falloir le travailler ». Nous le redisons maintenant. Quand la réponse au commissaire enquêteur sur la problématique des parcs-relais du Plateau est « vous avez un parc-relais à Saône », je dis que c'est presque vexant.

Sur Diabolo, plusieurs propositions ont dit « c'est à l'étude ». Je remercie Michel LOYAT ce soir qui dit qu'enfin, après trois ans, le dossier va être ouvert. Je le remercie. Sur Diabolo, j'ajoute très peu de choses sur ce qu'a dit Daniel HUOT. Néanmoins, j'ai relu les textes de décentralisation. La loi de 1983 dit que les transports scolaires doivent être soumis au principe d'égalité.

Dans l'étude d'impact de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) au Sénat depuis quelques jours, il est dit « les services de transports scolaires sont un service public administratif dont l'accès est soumis au principe d'égalité ». Je ne veux pas remonter aux problématiques au niveau départemental où il n'y a pas d'égalité, mais dans notre Agglomération, il n'y a pas d'égalité.

Vous savez bien que des collégiens vont gratuitement aux collèges de notre Agglomération. Il n'y a pas d'égalité. Ce serait d'ailleurs très intéressant de questionner le juge-arbitre de cela et de lui demander si à Besançon, nous sommes « dans les clous », puisque ce principe dicté par la loi n'est pas appliqué. Diabolo va un tout petit peu augmenter. Nous avons alerté lors d'un précédent Conseil Communautaire – je suis intervenu –, notre collègue de Saône a écrit cela dans un billet de la revue du Grand Besançon. En contrepartie de l'augmentation de Diabolo, des services scolaires pour le Plateau se dégradent. Nous avons cité le cas du lycée Jules Haag. Le Président a dit « il faut que l'on regarde cela », donc regardez cela. D'ailleurs, tu le dis souvent quand j'interviens. Regardez cela, mais je crois qu'à l'Agglomération, il n'y a pas de problème d'œil, mais c'est un problème d'oreilles.

Quand tu dis « regardez », je pense que les gens n'entendent pas. Il faut regarder, mais il faut écouter ce que dit le Président. C'est vrai que le Diabolo collégien va coûter, mais cela ne va pas coûter en réalité. C'est simplement un prélèvement non obligatoire que nous n'allons plus effectuer sur des familles qui n'ont pas besoin de ce prélèvement, ce qui n'est pas pareil, puisqu'on leur propose un service dont ils n'ont pas besoin.

Si cela coûte, dans mes interventions, j'ai toujours dit qu'il fallait creuser des pistes d'économie et j'en ai citées. Il faut que parallèlement avec la grille tarifaire, nous examinions notre offre. Il y a des offres généreuses et d'autres aujourd'hui dévoyées. Je les qualifie aujourd'hui de services luxueux qui déresponsabilisent l'individu dans son fonctionnement individuel.

J'ai fait un petit calcul : un tarif collégien sur Saône, avec une baisse de tarif de Diabolo de 30 ou 40 %, représente un coût de 7 500 € dans l'année. Je parle de Saône. Cela correspond à un transport à la demande dans l'année pour chacune de nos communes, et nous avons déjà payé cela. Je souhaite que nous regardions cela. S'il y a des difficultés d'écoute, que le dossier n'avance pas, je vais vous faire une proposition. Président, je t'en fais une. Cela existe dans certaines assemblées. Charge-moi d'une mission, je vais te faire un rapport et des propositions.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Chacun est responsable, et nous prendrons la décision ensemble. Il faut que vous compreniez une chose. Quand on dit « cela ne coûte pas, c'est de l'argent que nous prélevons en moins », bien sûr que si. Il y a bien un moment où il va falloir l'ajouter, mais c'est chacune et chacun, entre autres ceux qui ont l'air d'accord avec Pierre ce soir, qui devront dire où on prend l'argent ailleurs. Quand on baissera ces tarifs Diabolo, il faudra les augmenter ailleurs. Bien sûr qu'il faudra le faire, c'est évident. Quant au problème de l'égalité, ceux qui pour l'instant voyagent gratuitement, sont ceux qui bénéficient encore de bus départementaux. Ce sont ceux-là auxquels tu faisais allusion. Soyez prudents ! Je crois comprendre que de moins en moins de départements, dans la situation dans laquelle ils sont, font des transports gratuits. Je ne suis pas sûr, pour reprendre une expression de nos anciens, que cela va durer autant que les impôts. En tout cas, pour l'instant, c'est le cas, mais je ne suis pas sûr que cela durera. Les impôts risquent de durer, mais je ne suis pas sûr que la gratuité des transports des départements durera.

Si vous trouvez des solutions qui permettent de satisfaire tout le monde, c'est-à-dire qui permettent d'augmenter certaines catégories pour pouvoir baisser d'autres tarifs et que vous êtes d'accord, pourquoi m'y opposerais-je ? Il faudra qu'ensemble, nous nous mettions d'accord. J'ai cru comprendre que suite au débat qu'il y a déjà dans la Commission, on n'est pas encore arrivé à cet accord. Quant à ta proposition, une commission y travaille. Je pense que nous pouvons en rediscuter en Bureau.

M. LOYAT.- Je vais peut-être ajouter quelques éléments de réponse, sachant qu'il y aura d'autres débats à venir, notamment concernant le Plan de Déplacement Urbain. Concernant le Plan de Déplacement Urbain, l'enquête publique est achevée. La commission d'enquête a rendu son rapport et seront examinées dans un prochain Bureau, et également dans une prochaine assemblée ici, les modifications que nous proposons, notamment pour lever les réserves, surtout une concernant le PDU, concernant les modes doux. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur les propositions, y compris celles des personnes associées dans le cadre de l'enquête publique.

Concernant Diabolo, c'est un dossier. Que l'on comprenne bien. Quand j'ai dit que j'avais clairement indiqué que jusqu'en septembre, à partir des élections, personnellement, ce n'était pas un chantier prioritaire. Il y avait tout de même la mise en service du nouveau réseau. Je n'ai pas dit pour autant qu'au cours des deux années précédentes, le travail n'avait pas avancé. S'il y a eu en Commission d'hier une présentation de l'étude en cours, c'est aussi parce que ce travail a avancé, tout un travail a été mené auparavant. En tout cas, les élus auront bien non seulement à débattre, mais à décider par rapport à la tarification solidaire. J'ai vu hier – et c'est bien, finalement – qu'il y avait des points de vue divergents. Il faudra aussi que l'on approfondisse la réflexion. Il y aura donc une prise de responsabilité de chacun à prendre. Le mot « solidaire » qui renvoie à « solidarité » a bien un sens. Je crois d'ailleurs que « solidarité » faisait partie, et cela fait partie, il me semble, des valeurs que nous avons mises en avant dans le cadre de Grand Besançon 2030. Ce sera donc intéressant de voir comment nous déclinons cette valeur que nous mettions très en avant.

Diabolo est donc un des éléments, et il y en aura d'autres, par exemple, par rapport aux étudiants ou par rapport à d'autres catégories ou des catégories d'âge. J'ai indiqué hier en Commission, parce que c'est une conviction que j'ai, et je pense qu'elle est largement partagée par l'Exécutif, que la tarification solidaire n'est pas « raser gratis ». Une des conditions de la tarification solidaire est de permettre la pérennité du service et donc la pérennité de la participation des usagers. En d'autres termes, ce n'est pas dans le sens d'une diminution du taux de couverture. Ce n'est pas dans ce sens. Après, c'est une question, il y a des péréquations. Nous pouvons effectivement trouver des modulations plus justes, avec bien sûr le souci d'efficacité et de fréquentation.

Concernant les propositions, et je crois que le Président a bien répondu, il est clair que les propositions sont les bienvenues. Concernant le transport à la demande, pour ma part, je n'appelle pas cela « taxi collectif », et je tiens à ne pas appeler cela « taxi collectif », même s'il peut être effectué par une société de taxis. C'est bien un transport à la demande. Une note avait été demandée en Bureau. Elle est maintenant achevée et pourra être présentée au prochain Bureau, à la fois par rapport au fonctionnement du transport à la demande, et par rapport au coût. Là encore, je ferai des propositions, vous pourrez en faire. Si vous trouvez que sur certaines offres, ce sont effectivement des offres de confort que je ne qualifierais pas forcément de « dévoyées », mais du transport à la demande trop confortable...

M. LE PRÉSIDENT.- Nous supprimerons.

M. LOYAT.- Si nous en convenons, parce que je pense qu'il y a des choses à adapter, il y aura des priorités à donner. Quelles sont les priorités que nous voulons par rapport au transport à la demande ? Cela fait partie des débats, et nous le disons d'ailleurs dans le cadre du PDU. En matière de déplacement, il faut essayer de voir les choses de manière globale et bien relier les différents éléments. Pour ma part, je pense qu'il ne faut pas dissocier le transport à la demande de ce que nous pouvons appeler « l'optimisation de l'offre », en tout cas du service, quel service nous voulons, à quel coût, pour quoi. Tout cela fait partie bien entendu des réflexions que nous devons avoir, et avec les choix que nous devons ensuite opérer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle simplement que le transport à la demande est possible, et je sais à quoi pense Pierre CONTOZ, puisqu'il l'a déjà dit à plusieurs reprises. C'est aussi à la demande de certains Maires que cela a été mis en place. Pourquoi l'avons-nous mis en place ? Parce que certains Maires responsables avaient dit « depuis ma commune, les bus de Ginko passent cinq ou six fois par jour, et personne ne monte ». Il serait plus simple de faire en sorte que plutôt que les bus fassent des kilomètres, chaque kilomètre roulé soit facturé, et que chaque personne qui veut prendre le transport en commun l'appelle et on va la chercher. Une étude avait été faite et cela coûtait moins cher.

Il ne s'agit pas de supprimer le transport à la demande. Cela conduirait à priver de transport un certain nombre d'habitants des communes de la périphérie. Ce n'est pas ce qui est demandé. Il avait été demandé d'éviter le gaspillage et des bus trop grands avec personne dedans. Ce sera effectivement revu, et comme Michel l'a dit, nous déciderons collectivement. Je rappelle simplement un chiffre. Je vais encore fâcher mes amis CONTOZ ou HUOT, mais l'utilisateur de Diabolo paye 11 % du coût, nous ne sommes même plus à 25 %. C'est un chiffre que je vous livre. Quand on prend une carte Diabolo, on paye 11 % du coût réel.

M. LOYAT.- Ce qui est beaucoup plus que 0 % et beaucoup moins que 100 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Michel. C'est d'une logique implacable. J'avais noté qu'Éric ALAUZET, Christophe LIME, Pauline JEANNIN, Pascal BONNET et notre ami de Nancray souhaitaient prendre la parole. Il y a également Catherine BOTTERON.

M. ALAUZET.- Pour évaluer la proposition qui vous est faite ce soir concernant le tarif des transports collectifs, il faut prendre en compte l'ensemble des éléments. D'un côté, nous avons pour les dépenses :

- les évolutions des dépenses ;
- la TVA : tout le monde en a parlé, et nous n'avons d'ailleurs parlé que de cela – et les trois points sur les 9 M€ de billetterie, soit 350 000 € ;
- l'inflation sur deux années : les tarifs n'ayant pas augmenté en 2013, l'estimation est de 0,9 % l'année dernière et 0,5 % cette année, soit 1,4 point ;
- l'amplification du tarif social mécanique du fait de l'augmentation des tarifs : quand on met des billets gratuits, il faut descendre plus fortement ;
- 60 emplois créés cette année pour une dépense de 3 M€.

Concernant les recettes (ou moindres dépenses), nous avons le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette affaire a complètement disparu. Ce sont tout de même 541 000 € reçus par l'exploitant, soit 5 % du total, ce qui n'est pas rien. Nous avons aussi une évolution de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés), charges diverses et variées, mais c'est plus modéré, et le dispositif « zéro charges » sur les emplois entre 1 et 1,6 SMIC. Tout cela forme le pacte de responsabilité, donc des aides que l'État apporte à l'ensemble des entreprises, y compris à Transdev. L'ensemble de ces recettes et de ces dépenses atterrit ou sort de la même caisse, celle de l'exploitant. Il faut donc considérer l'ensemble de ces éléments pour comprendre les enjeux ici posés.

À cet instant, je veux d'ailleurs dire quelques mots du CICE, puisqu'il est ignoré. Il faut donc tout de même en dire un mot. Je disais que cela représentait 541 000 € de recettes pour l'exploitant, donc 5 % du montant de la billetterie. Formellement, le CICE a pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises (deuxième « C » de CICE) et l'emploi. C'est donc en réalité l'attractivité du dispositif. Concrètement, c'est la qualité du service. La compétitivité, c'est la rapidité, la ponctualité, la fréquence, le confort, etc., et c'est aussi la baisse des prix des titres de transport. Si on rend à César ce qui appartient à César, et en l'espèce, à l'État, ce qui appartient à l'État, ce sont 350 000 € de charges (340 000 € liés à la TVA) d'une part, et 540 000 € de recettes de l'autre, soit un delta de quasiment 200 000 €.

Voilà. Je vais conclure là-dessus, car c'est très important. Mais il est important de voir l'ensemble des choses, parce que si l'on fait des analyses tronquées, je pense que nous ne sommes pas près de sortir notre pays de l'ornière. Nous étions quelques-uns à défendre d'ailleurs dans l'hémicycle le maintien de la TVA à 7 %, puis à demander l'application de la TVA à 5,5 % dès lors qu'elle était passée à 10 % pour ce type de service de première nécessité et à forte composante écologique. Là, le ministre, régulièrement, nous a répondu qu'en réalité, les entreprises qui certes, étaient affectées de la TVA, et bénéficiaires du CICE avaient toute latitude pour compenser l'augmentation de la TVA par le CICE. Nous avons vu que sur les montants que j'ai cités tout à l'heure, cela s'équilibre plus que largement.

Sur la base d'une hausse de 2,74 %, chiffre cité dans le communiqué de presse de l'Agglomération aujourd'hui, pour 80 % des usagers, avec en moyenne 3 %, puisque c'est l'enjeu, si on prend en compte l'inflation sur deux ans à 1,4 %, l'augmentation se situe en réalité à 1,6 % pour les usagers quand on gomme l'inflation. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que 1,6 % représente 150 000 €. De l'autre côté, nous avons 60 emplois pour 3 M€. Vous voyez bien l'échelle des valeurs. De ce point de vue, je trouve cela assez remarquable au bout du compte, parce que nous avons finalement une dépense de 150 000 € et 20 emplois. Je trouve qu'il faut apprécier cette situation à sa juste valeur. Pour les 60 personnes qui ont trouvé un emploi, ce sont celles-là qui ont le pouvoir d'achat le plus diminué. Je pense que les Grands Bisontins seront assez d'accord pour faire ce petit effort de 1,6 % pour avoir 60 emplois. Je crois qu'il faut regarder les choses globalement, parce que 60 emplois, ce sont aussi des prestations sociales en moins, des prestations de chômage en moins, des prestations d'assurance-maladie en moins. Donc, nous sommes globalement gagnants. Je pense qu'il faut remettre les choses à leur place et bien analyser tous les tenants et aboutissants de ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- À quel moment de l'année avons-nous voté cela ? En mars. Donc concernant l'inflation, il y a 2012, 2013 et 2014, soit trois années. Ce n'est donc plus 1,4 %, si on rajoute les 0,5 % pour 2014.

Nous sommes donc presque à 2 %. Certains d'entre vous, à juste titre d'ailleurs, disent que l'on devrait augmenter régulièrement. Si chaque année, nous augmentions du montant de l'inflation, si nous avions augmenté depuis 2012, nous aurions récupéré 2 %. Il faut donc être très prudent avec toutes ces analyses.

M. LIME.- Je vais faire très rapide, parce que je ne veux pas élargir le débat. Mais dans le cadre de l'augmentation de la TVA, personne ne sera surpris que nous n'approuvions pas cette mesure, puisque nos députés au niveau national ne l'ont pas approuvée.

De plus, ils ont rejoint les députés écologistes dans le cadre de la demande du maintien à 5 % de notre taux réduit sur les transports, et qui nous mettraient en liaison y compris avec la motion que nous allons voter à la fin. Quelque part, nous votons une motion dans le cadre du développement durable, et en même temps, juste avant, on vote une augmentation sur les transports urbains qui me semble relativement illogique.

L'autre point qui me semble aussi conséquent est dans le cadre de la future tarification, et je pense que là aussi, nous sommes très demandeurs dans le cadre de cette tarification, y compris dans le cadre des expérimentations, dans le cadre de la gratuité sur les populations les plus fragiles. Bien entendu, il faudra trouver un certain nombre de financements, mais nous ferons un certain nombre de propositions.

Je terminerai simplement, parce que je ne veux pas être long. Je ne voudrais pas que d'un côté, il y ait des gens responsables et de l'autre côté, des gens irresponsables. Il ne me semble pas qu'il y en ait, en tout cas pour notre part, les élus communistes, que nous soyons des irresponsables. Je ne suis pas obligatoirement sûr que nous aurions eu la même présentation du Président du transport si l'augmentation de la TVA avait été décidée par un autre gouvernement. Donc, faisons aussi attention aux propos que nous pouvons avoir l'un par rapport à l'autre. C'est pour cela que nous ne soutiendrons pas cette délibération ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que je disais, cher Christophe. Dans le cadre de la responsabilité, ce n'était pas par rapport à cela, mais d'un point de vue général. Il n'y a pas systématiquement ceux qui sont du bon côté qui veulent refuser les augmentations, et je ne parle pas de ce point de vue aujourd'hui, de cette augmentation, mais globalement. Tu t'es senti visé ?

M. LIME.- Non, je ne me suis pas senti visé.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais je redis qu'il n'y a pas de gratuité. La gratuité n'existe pas. Quand on n'augmente pas quelque chose, ce sont les autres qui payent. Il faut vous dire cela, il faut bien vous le graver dans le marbre du cerveau. Tant que nous n'aurons pas pris cette décision, nous ne pourrions pas aller plus loin. Je ne t'ai pas visé, mais je dis que globalement, et dans les années à venir, il va falloir que non seulement ici, mais dans le pays entier, on comprenne qu'il y a des efforts à faire. Je suis très libre de parole ici, et je trouve qu'augmenter la TVA sur les transports en commun n'était pas une bonne chose. Je suis d'accord avec toi là-dessus, ce n'est pas une bonne chose. Je l'ai dit. C'est comme baisser les crédits au niveau national comme cela a été fait ces dernières années – et je ne parle pas depuis deux ans – concernant les transports en commun en site propre, ce n'était pas une bonne démarche.

Lorsque je dis qu'il ne faut pas être irresponsable, c'est que par moment, c'est le rôle aussi de dirigeant de l'Exécutif d'assumer leurs responsabilités. Si nous n'assumons pas vos responsabilités aujourd'hui, nous devons les assumer demain.

Mme JEANNIN.- Chers collègues, la mobilité au sein de l'Agglomération bisontine est l'une des missions majeures de la CAGB qui doit s'engager à ce que le transport public soit le plus facile, le plus cohérent, le plus attractif et le plus abordable possible pour tous les Grands Bisontins quel que soit leur âge, catégorie socioprofessionnelle et lieu de vie. La mise en service du tramway il y a un peu plus de trois mois va dans ce sens et nous engage dans une politique de transport ambitieuse et solide. Il est impossible de ne pas tenir compte des contraintes financières fortes qui pèsent sur le budget Transport comme sur d'autres budgets. Or c'est justement lorsque l'on se trouve dans une impasse qu'il faut faire des choix.

Misons sur un service public de transport performant dans notre Agglomération. Allons-y vraiment ! Faisons-le pour des raisons économiques, des raisons sociales et environnementales.

Nous rédigeons et validons des plans d'urbanisme, des plans climat, des plans de déplacement, des directives environnementales. Il est important de suivre toutes ces recommandations. Misons sur les transports en commun ! Augmenter les tarifs du réseau de tramway et de bus ne me paraît pas aller dans ce sens. Jusqu'où ira cette augmentation ? Quel plafond est fixé s'il y en a un ? Les débats que nous avons eus hier encore en Commission « Mobilités » montrent que ce sujet est sensible, d'autant que les questions de déplacement concernent tout le monde. L'augmentation de la TVA de 3 % ne justifie pas à elle seule l'augmentation des titres de transport, puisque celle-ci représente, selon les titres, entre 3 et plus de 7 %. Cette sur-augmentation est en partie due à un effort supplémentaire sur les tarifs dits « sociaux », puisque ceux-ci n'augmentent pas.

À ce propos, nous n'accordons sans doute pas assez d'attention aux étudiants pour qui le prix du transport va encore augmenter, alors qu'ils sont nombreux à disposer de moyens financiers très faibles, voire nuls, et qu'ils ne bénéficient pas du remboursement de 50 % accordé à tous les salariés.

Ceux-ci empruntent par ailleurs beaucoup les transports en commun. Quel signe leur est envoyé ? Une étude sur d'autres types de tarification est menée actuellement par la CAGB – nous venons d'en parler – avec probablement une refonte des tarifs à l'avenir et de nouvelles augmentations pour les personnes qui payent le plein tarif. N'aurait-il pas été judicieux de profiter de cette refonte pour repenser les tarifs du transport public globalement ?

L'abonnement Diabolo, dont la hausse avait fait couler beaucoup d'encre en 2012, se voit encore augmenter avec une tarification en inadéquation avec les besoins, puisque les voyages sont illimités en journée, alors que souvent, les enfants ne font qu'un aller-retour par jour. La sur-augmentation du prix des titres de transport est – nous a-t-on dit – prévisionnelle d'une baisse de fréquentation des transports due justement à la hausse des prix. Cela doit nous conduire à nous interroger sur la stratégie. Ce raisonnement est-il le bon ? Notre rôle d'élu d'une communauté d'agglomération est-il de rentabiliser le transport public ou d'amener le plus grand nombre à utiliser...

M. LE PRÉSIDENT.- Avec 13,5 M€ de déficit, tu parles d'une rentabilité !

Mme JEANNIN.- Notre rôle d'élu d'une communauté d'agglomération est-il de rentabiliser le transport public, ou d'amener le plus grand nombre à utiliser le transport public, et ainsi maîtriser le coût des titres de transport payés par les usagers ? Est-il raisonnable de faire payer davantage les personnes qui, au sein de la Communauté d'Agglo, font l'effort de prendre les transports en commun ? Face à un prix du carburant qui est en baisse à l'heure où je vous parle, baisse dont l'exploitant bénéficie en termes de recettes (- 3,5 % en 2013), à l'heure où le carburant est en baisse, pourra-t-on encourager les Grands Bisontins à prendre le tramway et le bus en augmentant encore leur contribution à ce service ? Certes, le prix du transport en commun reste bien compétitif face à ce que représente l'entretien d'une voiture individuelle, mais si l'argument économique suffisait, il n'y aurait plus d'embouteillage dans l'Agglomération.

Quel signe voulons-nous donner aux Grands Bisontins ? Je regrette que la commission ne se soit vu présenter qu'un seul scénario concernant l'absorption de la hausse de la TVA qui pèse sur les usagers, et qu'aucune autre alternative n'ait été étudiée au sein de cette commission. Quelle politique adoptée quand le rapport d'enquête sur le PDU qui sera étudié au prochain Conseil préconise fermement de – je cite – « réhabiliter en profondeur le réseau Ginko afin qu'il redevienne un mode de déplacement collectif performant », et que notre propre document PDU propose de : « augmenter de 13 à 17 % la part modale des transports collectifs » ? Le nouveau réseau est encore en rodage et des désagréments se font encore sentir (lignes saturées, horaires mal adaptés aux besoins de déplacement, etc.) Si la qualité du transport s'est améliorée pour de nombreuses personnes avec l'arrivée du tramway et la nouvelle organisation du réseau, pour d'autres, le service s'est dégradé. Pour ces derniers, les augmentations seront plus difficiles à comprendre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne répondrai pas à tout ce que tu as dit. Je vois que la démagogie n'a pas de frontière. Il y en a partout. Je dis bien que la démagogie n'a pas de frontière. Nous avons expliqué tout cela. Nous avons expliqué pourquoi certains taux d'augmentation sont de 3 %, d'autres supérieurs à 3 %. Je ne te nommerai pas responsable des transports, il y en a déjà un, mais j'aimerais qu'un jour, peut-être le seras-tu, et je le souhaite pour toi, et que tu aies à gérer ces problèmes-là. Tu verras que c'est beaucoup moins facile que de faire de grandes déclarations politiques comme celle-ci. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. BONNET.- Je serai rapide. Je voudrais dire que Madame REBRAB a évoqué la situation des handicapés. Je crois que nous sommes tous attentifs à cette question. Je voudrais lui dire aussi que nous ne sommes pas ici d'un côté, des élus attentifs à la population, et de l'autre côté, des élus politiques qui viennent faire leur numéro. Nous avons des convictions, nous sommes là pour exprimer des choix, et nous pouvons être en désaccord avec certains choix. Je voudrais dire aussi, Monsieur le Président, une autre chose : Christophe LIME, vous parlez de la leçon de responsabilité que vous avez tenue tout à l'heure. C'est à moi que vous l'avez tenu, donc j'y réponds très calmement et très gentiment.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était global, pour d'autres aussi. C'est valable pour d'autres.

M. BONNET.- Je sais très bien que vous avez, en tant qu'Exécutif, à assumer une responsabilité. Je ne dis pas que c'est facile. Vous dites « on est dans l'opposition ». Je croyais qu'il n'y avait pas d'opposition dans cette assemblée. Dans les faits, on peut être en désaccord. Je constate que le désaccord n'est pas uniquement lié à l'opposition municipale bisontine, mais il est plus large.

M. LE PRÉSIDENT.- Certains ont des situations difficiles.

M. BONNET.- La situation du réseau est complexe, et il n'y a pas une réponse satisfaisante par le seul tram, et cela a été une des raisons de mon opposition et l'opposition de certains.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savons cela.

M. BONNET.- Nous le savons, mais dans ce contexte, nous pouvons dire que nous ne sommes pas en accord avec le réseau tel qu'il est et encore moins avec une augmentation, même si elle est imposée par des choix fiscaux qui sont ceux du Gouvernement, que par ailleurs certains d'entre nous ne soutiennent pas. C'est aussi une responsabilité de voter contre, dans ce cas-là.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que vous allez faire.

M. BONNET.- D'autant que vous appelez à la responsabilité des élus, mais un certain nombre d'élus de la Ville de Besançon, parce qu'ils sont dans l'opposition à Besançon, sont exclus des instances de l'Agglomération par choix politique. Vous ne voulez pas qu'en plus, nous assumions les responsabilités avec vous !

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous demande pas d'assumer les responsabilités.

M. BONNET.- Nous sommes là pour voter contre quand nous ne sommes pas d'accord sur un point parmi des dizaines. Nous pouvons voter contre sans avoir des leçons de responsabilité à recevoir.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BONNET, je ne vous demande pas d'assumer les responsabilités. Vous êtes trop malin pour avoir bien compris ce que j'ai dit.

M. BONNET.- J'ai bien compris. C'est d'ailleurs pour cela que je vous réponds.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous continuons. Vous m'avez répondu, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention.

Mme BOTTERON.- Je souhaite tout simplement illustrer et abonder les propos de Pierre CONTOZ concernant le transport à la demande qualifié de « service luxueux ». Pour avoir bénéficié du transport à la demande sur un trajet Gare TGV / Commune de Châtillon-le-Duc, d'un taxi pour la modique somme de 1,30 €, je me suis trouvée un peu mal à l'aise face à la tarification de cette prestation qui est une prestation luxueuse. C'est une réaction.

M. LE PRÉSIDENT.- Je peux comprendre, j'aurais eu le même raisonnement que vous. Pour que le raisonnement soit complet, il faut dire que la fois où vous l'avez pris, cela vous a coûté 1,30 €, et 10, 15 ou 20 € à l'Agglo, je n'en sais rien. Mais cela a peut-être évité une dizaine, une vingtaine ou une trentaine de passages de bus avec personne dedans. Mais je vais vous mettre tous à l'aise. S'il y a une demande générale et majoritaire pour supprimer les transports à la demande, nous le ferons.

Mme BOTTERON.- Ce n'est pas la suppression, mais uniquement la tarification que j'évoquais.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine, j'ai bien compris. Si une demande va dans ce sens, nous le ferons. Ce n'est pas moi qui aurai à assumer cela à Châtillon-le-Duc. Il faudra aussi que chacun assume. Mais s'il y a une demande, je vous mets à l'aise. Il y a quelques exagérations, Pierre en a dénoncé une, je la connais. Mais il ne faut peut-être pas généraliser. De toute façon, nous regarderons cela en détail.

M. FIETIER.- Je vais faire très court. Je voulais juste réagir sur un chiffre que vous avez avancé tout à l'heure. Le coût pour les familles est de 11 % pour le Diabolo. Je voulais tout de même rappeler que le Conseil Général donne 3 M€ pour aider à la mise en place du transport scolaire, et qu'avec cet abonnement Diabolo, nous sommes presque dans de la vente forcée, parce que si nous voulons que notre enfant aille au collège, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre ce forfait à 165 €. Tout cela me pose question.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on dit qu'ils payent 11 %, je n'ai pas dit que les 89 % restants étaient payés par l'Agglo. Parfois, je ne comprends pas, c'est compliqué. En septembre 2001, si je me souviens bien, nous avons proposé un grand changement, à savoir que l'on puisse avoir dans cette Agglomération plus d'équité. Les Bisontins avaient les transports cadencés et c'était à mon avis injuste par rapport à la périphérie que l'on ait en moyenne entre 7 et 10 allers-retours sur la commune pour permettre les déplacements de la périphérie.

À cette époque, je m'en souviens, Jean-Claude ROY était Vice-Président, nous en avons longuement discuté. Je rappelle que le transport du Département, pour vous toutes et vous tous, c'est un bus le matin et un bus le soir. Beaucoup ont dit à cette époque « c'est un grand progrès que nos enfants, quand ils n'ont pas cours le matin, n'aient pas à aller en études le matin, parce qu'ils pourront prendre un bus », « c'est un grand progrès quand ils terminent à 15 heures de ne pas attendre le bus de 17 heures le soir ».

Sur ce que je vais dire là, on va me dire « ce n'est pas vrai pour les tous petits », c'est vrai. Mais globalement, si les enfants sont petits, ils deviennent grands demain. C'est un grand progrès que nos enfants de 14 ou 15 ans ne partent pas à Besançon ou ailleurs, à l'arrière d'une moto et que l'on soit inquiet qu'ils fassent du stop le long de la route. C'est un grand progrès qu'ils puissent prendre les transports en commun. Oui, c'est un grand progrès, et c'est parce qu'avec la carte Ginko, ils peuvent le prendre à 8, 9, 10, 11 heures et le soir, et c'est un progrès. À part il y a deux ans où nous avons commencé à parler de cela, à l'époque, ce sujet n'était jamais venu. Tout le monde avait dit « c'est un progrès », tout le monde, même tous ceux que j'ai entendus ce soir, amicalement. Tous étaient d'accord, il n'y avait pas de souci. On a même dit « c'est un mieux », « je ne suis plus inquiet le samedi après-midi, parce que mes enfants prennent le bus, ils n'y vont pas en mobylette ou à vélo, ils n'y vont pas en faisant du stop », « s'il pleut, ils ne sont pas obligés d'attendre », « s'ils terminent à 15 heures, ils ne vont pas traîner dans les rues autour du collège que le bus arrive ».

C'est un grand progrès, et comme cela, dans une réflexion engagée entre autres autour du collège de Saône (parents d'élèves, équipes et direction du collège), c'est devenu un sujet, alors qu'entre 2002 et 2011 peut-être, il n'y avait pas de sujet. Maintenant, j'entends ce que vous me dites. Nous allons regarder cela. Je n'ai pas d'opposition ?

Malheureusement, je n'ai plus d'enfant qui va au collège, et en plus, je n'avais pas ce problème, parce que j'habitais à côté du collège. Mais nous regarderons. Ici, Michel LOYAT, tout comme d'ailleurs Jean-Claude ROY à l'époque, est plein de bonne volonté. Si on pouvait trouver une solution qui satisfasse tout le monde et qui permette à l'Agglomération de survenir aux coûts, nous le ferions. Si vous voulez que l'on supprime la carte, vous allez me dire « non ». Si vous voulez que l'on se remette à la configuration du bus du Conseil Général gratuit, un le matin, un le soir, pourquoi pas ? On nous a même dit « faisons des cars spécifiques pour que les gamins du collège puissent le prendre le matin et le soir à une heure précise », mais je m'y refuse, ce n'est pas une avancée.

La carte Ginko permet d'autres choses. Cela a été le sujet et nous en avons parlé ici pendant des mois et il n'y a jamais eu de sujet. Nous n'allons pas refaire le débat ce soir, de toute façon. Je suis d'accord pour que l'on en rediscute, mais c'est un sujet nouveau qui a éclos et je sais un peu pourquoi. J'ai une toute petite idée sur la question.

M. FIETIER.- Justement, vous vous demandez pourquoi cela a pu satisfaire à un moment et plus maintenant. Je crois qu'un argument est très clair : le prix de la prestation. Je rappelle quand même que la fréquence des bus pour le collège de Saône, c'est deux le matin et deux le soir. Point. Ce n'est ni tous les quarts d'heure ni toutes les 10 minutes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit « toutes les cinq minutes » sur la ligne pour aller à Planoise.

M. FIETIER.- Cette prestation satisfaisait-elle tout le monde ? Oui, parce qu'elle était à un coût tout à fait raisonnable, alors qu'aujourd'hui, nous sommes dans quelque chose qui ne peut pas aller. Comprenez bien que pour pouvoir laisser son enfant aller à l'école, payer 165 € pour qu'il puisse aller à l'école et ne pas avoir d'autre choix, je ne vois pas d'avancée. Je ne vois pas d'avancée !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en discuterons.

M. FIETIER.- Oui, merci.

M. CORNE.- Monsieur le Président, le problème de Saône va être exactement le même en pire pour les gens de Marchaux, Chaudfontaine ou Champoux, puisqu'à la rentrée 2015, ils ne vont plus à Roulans. Le bus était gratuit. À partir de la rentrée, les parents sont obligés de payer la carte Ginko, puisqu'ils vont aller à Proudhon. Là, je rejoins toutes ces personnes, car nous avons eu des pétitions qui ont été envoyées ; les parents d'élèves ont fait des pétitions et des courriers. Trouvez-vous normal qu'un enfant, entre autres une petite fille, mais il y en a bien d'autres, à 10 ans, prenne une carte Diabolo, soit laissée aux Orchamps et doive traverser et aller à pied à Proudhon ? Trouvez-vous cela prudent ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas responsable de la carte scolaire. J'ai beaucoup de responsabilités, mais pas celle-là.

M. CORNE.- Oui, mais nous n'avons pas eu le choix. On est venu nous dire « à partir de demain, vous n'allez plus à Roulans ». Je rejoins donc toutes ces personnes en disant qu'entre autres, pour la carte Diabolo, il faut revoir les tarifs pour les âges en fonction des enfants qui vont au collège ou au lycée.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons fait ici deux débats. Je ne vous dis pas que c'est mieux pour la « gamine ». Mais donnez-moi acte que je ne suis pas responsable des cartes scolaires. Après, ce soir, le débat n'est pas là. Nous aurons l'occasion d'en discuter.

M. CORNE.- Non, mais c'est pour la carte Diabolo. Nous parlons entre autres de la carte Diabolo.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que nous reparlerons encore 10 fois de la carte Diabolo d'ici le mois de septembre. Michel LOYAT a dit que nous en parlerions. Je vous redis qu'il y aura des propositions et vous serez à même de les accepter ou de les refuser. Des propositions financières seront faites, et nous verrons bien. À mon avis, il risque d'y avoir des lignes de clivage qui ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui, si j'en crois les résultats de la commission d'hier soir. Nous en discuterons.

M. CORNE.- Par rapport à Marchaux, un courrier est à la signature. C'est pour vous indiquer qu'un travail est fait concernant ce changement, pour voir pour des améliorations.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que le vote de ce soir ne concerne pas le tarif Diabolo. C'est la répercussion de la TVA, parce que l'on finit par se perdre là-dessus.

M. PARIS.- Monsieur le Président, il me semble que j'avais demandé la parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Vas-y, excuse-moi.

M. PARIS.- Après avoir écouté les arguments des uns et des autres, il me prend l'envie de donner quelques notes, mais malheureusement, elles ne seront pas très bonnes. La première va vers celles et ceux qui ont préconisé l'augmentation du tarif, non pas à cause de l'augmentation du tarif, mais de la période que je trouve mal choisie (quatre mois après la mise en place du tramway). Vous avez donné des explications tout à l'heure que j'aurais peut-être aimé recevoir plus tôt.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu m'as mis une sacrée mauvaise note.

M. PARIS.- La deuxième mauvaise note va vers celles et ceux qui sont hostiles à l'augmentation du tarif, parce qu'ils oublient un point essentiel que l'on ne répétera jamais assez : lorsqu'un usager achète un ticket à 1,30 € ou 1,40 €, il ne paye globalement que 20 % du ticket, ce que l'on n'entend pratiquement jamais.

M. LE PRÉSIDENT.- On l'a dit, mais vous ne l'avez pas entendu.

M. PARIS.- Je ne l'ai entendu qu'une fois ce soir, voire deux, mais on ne l'entend pratiquement jamais. Il faut donc le répéter. Ensuite, je vais peut-être faire une petite digression, mais comme cette rubrique s'intitule « Mobilités », je voudrais revenir sur un article de L'Est Républicain daté de 12 décembre 2014, bagnoles sur les trams, bus et vélos. J'attribue la troisième mauvaise note à une dame dont je ne citerai pas le nom qui dit concernant le parking de Chamars « quand il y avait 800 places gratuites à Chamars, personne n'en trouvait. Il y en a 350 payantes et on en trouve tout le temps ». Sur le fond, elle a raison : la rotation est plus importante. Mais on aurait peut-être pu mettre en place une zone bleue. Cela existe dans des départements limitrophes, cela existe de plus en plus dans le sud, cela existe beaucoup en Suisse, et au moins, on n'amputait pas le pouvoir d'achat des automobilistes. Pour la quatrième mauvaise note, j'ai été outré de lire ce que j'ai lu. Cela concerne l'augmentation du prix du stationnement. Quelqu'un trouve que la hausse ou le prix du stationnement n'est pas assez élevé.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

M. PARIS.- Non, ce n'est pas vous, j'en prends acte. Je trouve sincèrement que les automobilistes sont considérés déjà comme des vaches à lait. Là, on met la pression vraiment un peu forte. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais simplement dire à nos amis qui m'entendent ce soir qu'une forme de gratuité existe dans les parkings en enclos, mais peut-être ne le savez-vous pas : la première heure est gratuite. L'intérêt d'un parking clôturé avec une barrière (par exemple : les parkings de la Mairie, des Remparts Dérasés, de Chamars, du Petit Chamars, du Moulin Saint-Paul), si tu as une course en ville à faire, que tu laisses ta voiture 59 minutes, c'est gratuit. Donc, tu as déjà la certitude de trouver une place et de ne pas payer. J'ai dit à notre ami BONNET que nous ne sommes pas en Conseil Municipal et que nous ne devons pas parler du stationnement, je ne vais donc pas revenir là-dessus. Sachez simplement qu'à partir du 1^{er} janvier, nous allons payer au quart d'heure. Aujourd'hui, jusqu'à 59 minutes, tu ne payes rien en parking avec une barrière, je ne parle pas sur un parking avec parcimètre. Aujourd'hui, si tu restes 1 heure et 1 minute, tu payes 1 heure 30 ; au 1^{er} janvier, tu paieras 1 heure 15. Je rappelle aussi pour tous nos amis qui sont ici que si tu viens à Besançon le soir, tu payes 1 € pour toute la nuit. Beaucoup de choses ont tout de même été faites en matière de gratuité en direction du commerce. Mais j'entends ce que tu dis.

M. GUYEN.- Je voulais faire une réponse amicale à Catherine BOTTERON par rapport au service à la demande, et à tous ceux qui habitent sur le secteur nord. Il existe une gare ferroviaire à École-Valentin, on peut venir se garer, et pour 1,70 €, on peut se rendre à la gare TGV. Je voulais simplement répondre amicalement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il de la place sur le parking ?

M. GUYEN.- Il y a de la place, il y a une trentaine de voitures par jour pour 90 places. Il y a donc de quoi faire.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, le message est transmis. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je compte 26 abstentions. Qui s'oppose ? Je compte 17 oppositions. Le rapport est donc adopté.

Rapport n°2.2 - Marché négocié relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance
de poteaux et abribus -
Autorisation de lancement et de signature du marché

M. LOYAT.- Il est proposé le lancement d'un marché pour la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux d'arrêt, d'abris voyageurs, de poubelles et remplacement de vitres. Le montant maximum du marché à bon de commandes ayant été atteint, il faut relancer une consultation. C'est un montant global du marché sur quatre ans, estimé à 470 000 € HT.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Pont de la Gibelotte - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre

M. MICHAUD.- Le site propre reliant la gare Viotte à Témis via le campus de la Bouloie emprunte le pont de la Gibelotte. Les études de maîtrise d'œuvre arrivent au terme de la phase avant-projet. Au regard de cet état d'avancement, il apparaît nécessaire de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'ouvrage de la Gibelotte dans la perspective d'accueillir l'infrastructure du TCSP. L'équipe de maîtrise d'œuvre comportera au moins un bureau d'études techniques spécialisé et un urbaniste. Sa mission portera sur les éléments habituels d'une mission complète. Le coût de cette mission, du fait de ces éléments, est estimé à un montant de 250 000 €. Dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur dresse la liste des candidats admis à négocier : elle est réalisée, après avis d'un jury qu'il convient de mettre en place. Aussi, et conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, il est proposé que soit constitué un jury de la manière suivante :

- président de la CAGB : Jean-Louis FOUSSERET ;
- représentant du Président : Yoran DELARUE ;
- titulaires : Gabriel BAULIEU, Michel LOYAT, Jean-Paul MICHAUD, Serge RUTKOWSKI, Marie ZEHAF ;
- suppléants : Jacques KRIEGER, Nicolas BODIN, Yves GUYEN, Cédric LINDECKER, Danièle DARD.

L'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ». Je vais donc vous demander s'il y a des oppositions à ce que le jury soit désigné par un vote à mains levées. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose d'approuver la constitution de ce jury.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 oppositions.

Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°3 à la convention financière avec la Ville de Besançon -
Prestations croisées 2013-2014

M. MICHAUD.- J'avais prévu de faire un peu plus long, mais après tout cela, on va faire court. Je vais donc lire le résumé.

Par délibération du 15 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a autorisé la signature d'une convention avec la Ville de Besançon par laquelle les deux collectivités définissent l'objet et les montants prévisionnels de flux financiers croisés entre elles, nécessaires à l'efficace mise en œuvre de la réalisation de la première ligne de tramway du Grand Besançon. À ce titre, il est prévu l'arbitrage, par un groupe de travail créé ad hoc, des éventuelles dépenses que l'une ou l'autre des collectivités aurait avancées pour le compte de l'autre. Le présent rapport indique la balance de ces dépenses au titre l'exercice 2013 et propose le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la Ville de Besançon pour 2013-2014. Au final, le différentiel en faveur de la Ville de Besançon, à régulariser par un fonds de concours à verser par la CAGB, s'établit à hauteur de 128 289 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 7 abstentions et il n'y a pas d'opposition. C'est donc adopté.

Rapport n°2.5 - Tramway - Îlot Brûlard - Rétrocession de biens par l'EPF à la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Pour des problèmes de conflit d'intérêts, je vais présenter ce rapport. Mesdames BARTHELET, BOTTERON et DONEY, et Messieurs BAULIEU, BELUCHE, BLESSEMAILLE, BODIN, CORNE, CURIE, DAHOU, GALLIOT, GAVIGNET, HUOT, LIME, LORIGUET, LOYAT, SCHAUSS et TAILLARD ne prennent pas part au vote.

La CAGB a sollicité le portage par l'Établissement Public Foncier (EPF) de quatre propriétés bâties impactées par l'aménagement de la ligne de tramway. Il convient à l'issue des travaux de mettre fin au portage et de demander la rétrocession de ces assiettes foncières. Nous allons les payer et l'Agglomération étant propriétaire des terrains, nous les revendrons dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de construction. C'est le triangle près de la station de tramway de La Grette ; ce triangle est d'ailleurs particulièrement bien placé. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°2.6 - Mise à disposition de la CAGB de services de la Ville de Besançon
pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

M. MICHAUD.- Depuis 2004, les services de la Ville de Besançon assurent la gestion et l'entretien des voiries communautaire. La convention réglant les modalités d'intervention arrive à échéance au 31 décembre 2014. La CAGB souhaite continuer d'utiliser les moyens de la Ville pour gérer et entretenir les voiries d'intérêt communautaire qui se sont enrichies depuis la mise en service du tram cette année. Le nouveau cadre sera celui de la mise à disposition de services autorisés dans le cadre d'exercices conjoints de compétences partagées entre un EPCI et ses communes membres, ceux-ci apportant une sécurité juridique en évitant la qualification de prestation.

La nouvelle convention prend en compte :

- les nouvelles surfaces et nouveaux équipements liés au tram qui sont limités, certaines prestations relevant du délégataire de transport ;
- la qualité des aménagements réalisés ;
- trois zonages avec des niveaux de services différents (centre-ville, intermédiaire et hors centre) ;
- le renforcement des moyens de la Ville dans la gestion des carrefours à feux ;
- l'entretien régulier du réseau d'éclairage public (541 points lumineux éclairent le réseau tram) ;
- la signalisation (61 feux tricolores dont une partie spécifique au fonctionnement ferroviaire).

Le transfert des voiries au Grand Besançon fait l'objet d'une convention qui fixe l'évaluation des charges transférées, soit le coût supporté par la Ville avant le transfert et le coût supporté par la CAGB après le transfert. Cette évaluation sera soumise à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et donnera lieu à une diminution proportionnelle de l'ACTP de la Ville. Le montant à rembourser en année pleine à la Ville est estimé à 485 456 €. Vous en avez le détail dans le tableau du rapport. À compter du 1^{er} septembre 2014, date de la mise en service du tram, la CAGB rembourse la Ville au coût réel de l'entretien, soit pour l'année 2014, 25 554 €. Concernant la situation administrative des agents, ils restent employés statutaires de la Ville sous l'autorité fonctionnelle du Maire ou du Président, la chaîne de commandement restant inchangée. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable une fois par évaluation des coûts et des prestations qui sera faite fin 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Paul. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°2.7 - Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2013
--

M. RUTKOWSKI.- En application de la Loi du 11 février 2005, le rapport intercommunal d'accessibilité 2013 met en valeur les actions menées au niveau intercommunal afin de promouvoir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Ce rapport doit être transmis au Préfet, au Président du Conseil Général et au Président du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

Sur le territoire, l'année 2013 fut une année de transition, bouleversée par la mise en œuvre de grands chantiers de rénovation. Elle fut cependant l'année au cours de laquelle la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont travaillé en liens étroits avec les associations présentes au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIAPH). Cette proximité a permis d'élargir la prise en compte du handicap à toutes ses formes et de trouver des solutions innovantes permettant l'accès, à tous, du cadre de vie. Le chemin à parcourir reste certes toujours encore long, mais la détermination à réduire l'écart encore existant entre les principes dictés par la loi et la réalité du terrain se confirme jour après jour.

Le rapport annuel d'Accessibilité établi pour l'année 2013 a pour objectif, comme chaque année, de faire un état des lieux de l'avancée de l'accessibilité de la Ville et de la CAGB. Il est le produit de la consultation et de la participation d'un ensemble élargi d'intervenants associatifs, institutionnels ou privés. Il prend en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, aborde les thématiques de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs et de la vie de la cité. Il fait enfin état, dans chacun des dossiers, des projets pour l'année 2014. Pour la première fois, ce rapport intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des 59 communes de l'Agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti. Il a été conçu en deux parties :

- la première est descriptive et restitue de façon synthétique le travail accompli sur l'année 2013 et lui donne de la lisibilité ;
- la seconde est réglementaire et informative.

En 2013, l'attitude volontariste et les efforts ciblés et consentis par la Ville, la CAGB, ainsi que par l'ensemble des acteurs du territoire, aujourd'hui conscients des enjeux forts de l'accessibilité, en incluant la notion d'accessibilité pour tous au cœur des projets et actions conduites, permettent de conquérir et d'étendre peu à peu, mais sans relâche, un espace accessible à tous. La Ville de Besançon ainsi que la CAGB tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des associations qui œuvrent au quotidien à leurs côtés pour changer le regard sur le handicap, améliorer l'état de l'existant et rendre leur territoire accessible à tous.

Je voudrais remercier Jean-Jacques DEMONET, puisqu'il y a contribué fortement en 2013. Il était l'ancien Président de la CIAPH. Les membres du Conseil d'Agglomération sont invités à prendre connaissance du rapport Accessibilité 2013 et à autoriser sa transmission à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil Général et à Monsieur le Président du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Serge. C'est un sujet difficile, que tu as pris beaucoup à cœur. Je pensais bien qu'à la suite de Jean-Jacques DEMONET, tu puisses continuer à être très vigilant par rapport à cela. Y a-t-il des oppositions ?

Mme SUGNY.- Excusez-moi, je voudrais poser une question. J'ai une question sur ce rapport très fouillé concernant les Établissements Recevant du Public (ERP) qui peuvent être aussi bien publics que privés et qui concernent aussi bien Besançon que les 58 autres communes. Dans le bilan présenté, sur le nombre de dossiers analysés, ne figurent que les statistiques concernant Besançon. J'aimerais savoir quelles sont les statistiques concernant les autres communes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Serge, peux-tu répondre ?

M. RUTKOWSKI.- Ce bilan date de 2013. Sur les autres communes, nous attendions l'évolution de la loi sur le handicap qui est arrivée avec l'ordonnance qui vient d'être publiée. Les synthèses vont être faites. Vous retrouverez sur le rapport 2014, tout ce qui concerne les 59 communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette réponse vous satisfait-elle ? Merci, Serge. Nous passons au rapport suivant.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Avenant n°4 au traité de concession

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS ne prennent pas part au vote. L'opération d'aménagement de la ZAC « Nouvelle Ère » fait l'objet d'une concession signée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la SedD le 7 mars 2011. L'avenant n°4 traite de la modification des modalités de mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour permettre l'acquisition d'un bien par voie d'expropriation et de l'adaptation des dispositions de l'article 28.2 de la convention de concession. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Je peux répondre à vos questions si vous en avez, sachant que ne prennent pas part au vote Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté.

Rapport n°3.3 - ZAC des Marnières - Demande de subventions pour la démolition de deux bâtiments

M. BLESSEMAILLE.- Le projet d'aménagement de la ZAC nécessite la déconstruction de plusieurs bâtiments. Ce rapport vous propose la démolition de deux immeubles, à savoir :

- les locaux de l'ex-menuiserie Javel ;
- un immeuble d'habitation situé chemin de Port Arthur.

Le coût de cette opération s'élève 300 000 € HT. Dans la mesure où le projet de restructuration de la ZAC s'inscrit dans une dynamique régionale et européenne de requalification des espaces dégradés, mais aussi dans le cadre d'une politique départementale de l'attractivité économique du territoire, il peut bénéficier d'aides à hauteur de 240 000 €. Le calendrier de cette action se déroule sur une année, jusqu'en septembre 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°3.4 - FIE - Aide à la société CAMELIN

M. BLESSEMAILLE.- La société CAMELIN est implantée à Besançon dans la zone de Trepillot. Son activité consiste en décolletage et usinage pour le marché automobile ; 70 % de son chiffre d'affaires est tourné vers l'export. Un besoin d'extension des locaux et de modernisation de son parc machines est à l'ordre du jour. Elle a pour projet, sur un coût global de 3 688 000 € HT :

- l'acquisition et l'aménagement pour 1 200 000 € ;
- la construction pour 1 100 000 € ;
- le parc machines pour 1 388 000 €.

Ces investissements donneront une meilleure base à l'entreprise pour s'imposer sur le marché européen, et notamment allemand. En fonction de nos critères, l'aide possible maximum est de 75 000 € au titre du régime « *De Minimis* » que nous verrons après dans le cadre européen.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des remarques ?

M. LIME.- Je note avec satisfaction que c'est marqué « les emplois liés » maintenant. C'est très bien, j'y suis arrivé au bout de 10 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme quoi il ne faut jamais désespérer. S'il n'y a pas d'autre remarque, c'est adopté.

Rapport n°3.5 - FIE - Modification de la réglementation européenne relative aux aides aux entreprises

M. BLESSEMAILLE.- Notre dispositif d'aides à l'implantation d'entreprise sur notre territoire a été mis en place en 1996, puis modifié en 2002 et 2011. La réglementation en la matière a évolué et une mise à jour de notre FIE est nécessaire.

Le cadre réglementaire

L'objectif étant de ne pas fausser la concurrence au sein de l'Union européenne, parmi les aides possibles, le Grand Besançon peut utiliser deux dispositifs :

- les aides directes sans notification à l'UE ;
- les aides dites « *De Minimis* » comme nous l'avons vu précédemment qui sont d'un faible montant.

De plus, le CGCT permet aux communes et à leurs groupements d'aider les entreprises sous la forme :

- de subventions ;
- de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés, ou de bâtiments neufs ou rénovés.

Le dispositif actuel du FIE

Vous avez trois tableaux qui le définissent à savoir :

- le premier tableau représente l'intensité des aides possibles accordées et les plafonds définis par l'UE ;
- le deuxième tableau donne les modalités d'application du FIE telles que nous les pratiquons. On constatera que nos aides sont inférieures au plafond ;
- le troisième tableau récapitule pour les trois dernières années les dossiers traités et les montants accordés.

Pour être en accord avec la nouvelle réglementation, il convient :

- pour nous : de porter dans les visas de nos rapports FIE l'application des règlements et décrets nouveaux ;
- pour l'entreprise : de déclarer l'ensemble des aides publiques dont elle a bénéficié les trois ans précédents la convention d'attribution.

Il s'agit de prendre acte d'un fait nouveau : celui de la notion d'entreprise unique qui est définie. En fait, c'est une transformation purement pour nous très formaliste.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n°3.6 - MIPIM 2015 - Participation du Grand Besançon
--

M. BLESSEMILLE.- Le prochain Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) se déroulera du 10 au 13 mars 2015 à Cannes. C'est le point de convergence des acteurs internationaux de l'immobilier, mais pas seulement. Il y a d'autres partenaires comme les réseaux bancaires ou investisseurs. Comme en 2014, le Grand Besançon et le Grand Dijon mutualiseront un espace géré par l'agence Dijon Développement. Le coût prévisionnel pour le Grand Besançon est de l'ordre de 80 000 €, ce qui constitue un montant plafonné et prévu dans la convention avec Dijon Développement. La seule participation pour l'occupation du stand, par exemple, est déjà de 34 183 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°3.7 - FRI2 - Soutien au projet de la Société Industrielle Tournage Taillage Bisontine (SITTB)

M. SCHAUSS.- Il s'agit de soutenir la Société Industrielle Tournage Taillage Bisontine (SITTB). Ce dossier s'inscrit dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation que nous avons abondé dernièrement. Le projet que nous examinons ce soir consiste à aider un projet concernant l'usinage par taillage et tournage de pièces mécaniques, en particulier sur des dentures de petites et moyennes séries. La technique traditionnelle de taillage nécessite des opérations assez complexes. L'innovation de la société consiste à équiper une même machine d'un porte-outil pour réaliser le taillage, améliorant ainsi la qualité et le rendement de l'opération. Le montant total des dépenses éligibles se monte à 66 690 €. Le montant qu'il vous est proposé d'accorder est de 15 000 €, à la même hauteur que ce qu'accorde la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

M. BAULIEU.- Dans mon domaine de spécialité, le projet LUX est un projet porté par l'Université de Franche-Comté. Il s'agit d'un projet de promotion économique territoriale et scientifique en lien avec l'Année Internationale de la Lumière. Pour l'ensemble des opérations prévues, programmées dans cette démarche portée par l'Université, une série d'actions est décrite dans le rapport. Nous proposons d'apporter une aide de 30 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Cette opération est placée sous le signe de l'UNESCO. J'ai oublié de dire que Mesdames COMTE-DELEUZE et PESEUX et Messieurs ASTRIC, BONTEMPS, LAIDIE, FOUSSERET, PERRIN, POUJET et SCHAUSS ne prenaient pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ces rapports des administrateurs, n'y a-t-il pas de conflit d'intérêts ? Non. C'est donc un rapport.

M. BLESSEMILLE.- Je suis membre des trois Conseils d'Administration, mais apparemment, j'ai le droit de parler de cela. Je vais vous faire une synthèse. La SedD est une société d'économie mixte dont les actionnaires sont :

- le Département du Doubs ;
- la Ville de Besançon ;
- le Grand Besançon ;
- le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) ;
- la Ville de Montbéliard ;
- la CCI ;
- la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) ;
- la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (CEBFC) ;
- le Crédit Agricole de Franche-Comté (CA de FC) ;
- Dexia Crédit Local.

Activités : aménageur et constructeur

Étude, réalisation, commercialisation, administration, animation et gestion :

- opérations d'aménagement foncier ;
- réhabilitation de quartiers existants ;
- construction d'immeubles ;
- opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement ;
- équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.

Gouvernance

J'ai cité précédemment les membres actionnaires. Le Président est Vincent FUSTER. Il est également Vice-Président du Conseil Général du Doubs.

Chiffres clés pour 2013

Le chiffre d'investissement annuel est de 67 M€, dont :

- concessions : 16,7 M€ ;
- mandats : 37,3 M€ ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduites d'opérations : 10,8 M€ ;
- opérations à risques : 2,6 M€.

Voilà pour la SedD.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 abstentions. C'est donc adopté.

Rapport n°3.10 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2013

M. BLESSEMILLE.- Aktya est une Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) dont les actionnaires sont :

- le Grand Besançon (majoritaire) ;
- la Ville de Besançon ;
- le Conseil Général du Doubs ;
- la CDC ;
- la CEBFC ;
- le CA de FC.

Nous retrouvons globalement les mêmes actionnaires dans les 3 institutions.

L'activité est purement patrimoniale. C'est un portage d'immobilier locatif d'activité (industriel, artisanal, tertiaire et commercial) sur le territoire du Grand Besançon et du Département du Doubs.

Gouvernance

Jean-Louis FOUSSERET en est le Président.

Chiffres clés pour l'année 2013

- valeur brute du patrimoine : 44 M€ ;
- loyers annuels : 4,3 M€ ;
- taille du patrimoine : 65 000 m², avec 229 parkings.

La répartition du patrimoine est la suivante :

- tertiaire : 25,07 % ;
- commerces : 21,36 % ;
- mixte (activités et bureaux) : 8,47 % ;
- activité simple : 28,93 % ;
- médical : 1,47 % ;
- partenariat public privé : 3,63 % ;
- loisirs/culture : 11,05 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prendrai pas part au vote, parce que j'en suis le Président. Même si ce n'est pas gênant, je préfère ne pas prendre part au vote. Je précise toujours que je suis Président bénévole. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n°3.11 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2013

M. BLESSEMILLE.- C'est une société publique locale (SPL) dont les actionnaires sont :

- le Département du Doubs (33,33 %) ;
- la Ville de Besançon (22,22 %) ;
- la CAGB (11,11 %) ;
- la Ville de Montbéliard (11,11 %) ;
- le PMA (21,23 %) ;
- la Ville de Sochaux (1 %).

Activités : aménageur et constructeur pour ses seuls actionnaires

Étude, réalisation, commercialisation, administration, animation et gestion :

- opérations d'aménagement foncier ;
- réhabilitation de quartiers existants ;
- construction d'immeubles ;
- opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement ;
- équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est défini par les actionnaires. Vincent FUSTER en est le Président.

Chiffres clés pour 2013

Le chiffre d'affaires annuel est de 218 000 €. Ce chiffre faible s'explique par la constitution de cette société qui date du 4 novembre 2011 seulement, et qui est en phase de croissance.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a 2 abstentions.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en avons parlé en Bureau, et nous voulions émettre un avis défavorable, car la carte au 1/100 000^e n'est pas d'une précision extraordinaire. Nous avons donc le sentiment que certaines communes étaient mal définies. Par exemple, Mazerolles-le-Salin, c'est tout vert. Ce schéma n'est pas un schéma prescriptif pour l'instant, mais il peut le devenir, puisqu'il peut s'appliquer demain à des PLU, à des SCoT. J'avais dit en Bureau que nous ne votions pas ce rapport en l'état. Nous devons donner un avis avant le 15 janvier. J'ai dit que je ne pouvais pas engager l'assemblée sur quelque chose d'aussi peu précis que cela, qu'il fallait des cartes, parce que je pense que l'ensemble des Maires veut savoir demain ce qui concerne leur commune. Comme c'était au 1/100 000^e, il n'y a pas de précision. J'ai fait savoir à la Présidente de Région que nous donnerions un avis défavorable, sauf si nous avons le temps d'en rediscuter, à savoir que nous puissions communiquer aux Maires de l'Agglomération les cartes suffisamment précises pour leur commune, pour qu'ils puissent regarder si cela pose problème, et que nous puissions en débattre en connaissance de cause. Il me semblait là que nous n'avions pas toutes les informations.

La Présidente de Région m'a répondu ce soir en disant : « vous m'avez fait part des questionnements de votre collectivité relatifs à ce projet de document d'orientation et du besoin d'échanges complémentaires entre les services et les élus concernés, afin de pouvoir statuer dans les meilleures conditions possibles » afin de savoir sur quoi nous allions statuer. Mais je me refuse à engager la responsabilité de l'Agglomération sur un schéma aussi peu précis, car s'il n'est pas prescriptif aujourd'hui, il peut le devenir demain. Elle continue en disant « je vous propose donc que nous mettions les deux mois à venir pour permettre cet échange et créer les conditions d'un avis parfaitement éclairé dans l'intérêt des deux institutions et des territoires comtois. Mes services restent à votre disposition ».

Je propose donc que nous retirions ce rapport de l'ordre du jour, qu'il y ait une discussion avec les services de la Région, que nous puissions le passer en Commission, à nouveau en Bureau et qu'il puisse passer en Conseil d'Agglomération le 19 mars prochain, afin que l'ensemble des Maires ait bien connaissance de ce schéma et qu'ils puissent dire « nous sommes d'accord » ou « nous ne sommes pas d'accord ». Françoise m'a expliqué que c'était la compilation de schémas déjà existants. Je considère que lorsque c'est voté, c'est voté.

Je préfère dans mon rôle de Président, demander à l'ensemble des Maires concernés de regarder et de dire s'ils sont d'accord ou s'ils ne sont pas d'accord. S'ils n'étaient pas d'accord, cela permettrait de faire un certain nombre de remarques par rapport à ce schéma. Êtes-vous d'accord sur la démarche ? Nous le retirons et nous en discuterons lorsque nous aurons les informations.

Mme PRESSE.- Je voudrais dire que du coup, je retire la deuxième motion qui concernait ce thème du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Je propose de la retirer.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez cela entre vous. Elle est donc retirée.

Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de subvention à la commune de Mamirolle

Mme PRESSE.- C'est ce que nous avons régulièrement suite aux services du Conseil en Énergie Partagée. Une somme de 382 € pourrait être attribuée à la commune de Mamirolle pour son remplacement de fenêtres sur un logement.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a ni abstention ni opposition, c'est adopté.

Rapport n°4.3 - Avenant n°2 à la convention REVIPAC - Reprise des papiers cartons

M. LOPEZ.- Il s'agit d'un avenant au contrat REVIPAC pour reprendre des matériaux, notamment des emballages alimentaires et légers. Cela représente environ 170 tonnes par an. Il s'agit de verser 10 € par tonne pour l'achat de ces matériaux. Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'avenant à la convention REVIPAC à compter du 1^{er} octobre 2014 à fin 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des questions ?

Pour l'avenant à la convention REVIPAC, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Bureau ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Président sur les décisions qu'il a prises ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Mme VIGNOT.- Je vais faire très court. Vous avez le texte sous les yeux. Vous savez tous que nous avons à Paris l'occasion de recevoir en décembre 2015 plus de 185 pays à l'occasion de la Conférence Paris Climat (COP21), c'est-à-dire conférence des parties de la convention-cadre des Nations Unies qui se réunissent très régulièrement pour la cause du climat. L'Agglomération du Grand Besançon a décidé de prendre ses responsabilités en signant la Convention des Maires pour le Climat dès décembre 2008. Depuis 2012, la CAGB s'est engagée dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Elle a progressivement rendu plus écologique l'ensemble de ses politiques Transports et Logement. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui réaffirmer notre ambition et accentuer notre action. Le succès de la COP21 passera également par la mobilisation des citoyens. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un maximum d'acteurs de l'Agglomération se fédère autour de cet enjeu pour qu'un véritable travail de mobilisation se fasse face aux effets de dérèglements climatiques et qu'il soit mis en œuvre.

Dans ce contexte, l'Agglomération du Grand Besançon est résolue à poursuivre et à amplifier son action en faveur de la transition énergétique et écologique – je vois que cela vous intéresse ! C'est pourtant un immense défi qui constitue aussi une opportunité extraordinaire pour donner un sens à la mutation de notre société. Affirmons notre mobilisation avec l'ensemble des pays et surtout des populations qui participeront à cette COP21. Je vous rappelle qu'ils ont ajouté 30 heures à leur activité, parce qu'ils ne voulaient pas sortir de cet accord sans s'être mis au moins en ordre de marche pour assurer la réussite de COP21 à Paris en 2015. Nous voyons que les pays, même s'ils rencontrent des difficultés, savent combien c'est un enjeu capital.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que tout le monde est d'accord. Nous allons la voter, mais nous sommes d'accord. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? J'en compte 3. Les autres sont d'accord.

M. STEPOURJINE.- Jean-Louis, il ne faut pas lui donner ce titre-là. Ce n'est pas une motion présentée par la majorité municipale de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'avais pas fait attention, mais tu as raison.

M. STEPOURJINE.- Je dis qu'il faut changer le titre, que ce n'est pas une motion présentée par les élus de la majorité municipale de Besançon, mais une motion présentée par les élus du Grand Besançon.

Mme VIGNOT.- D'accord, merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Robert, ce que tu viens de dire est plus important que la simple modification du titre. C'est important, parce que je répète qu'ici, il n'y a pas de groupe. Ce n'est donc pas un groupe qui présente. Je viens de voir cette motion tout de suite, je l'avais vue dans cette fonction en Conseil Municipal, ce qui est normal. Mais ici, tu as totalement raison. C'est une motion présentée par les élus de l'Agglomération. La précision était importante.

La séance est levée. Je vous remercie.